



MMG

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Ministère des Mines et de la Géologie

PROJET DE CONSTRUCTION DE PORT POLYVALENT EN EAU PROFONDE DANS LA RÉGION NORD-OUEST DE LA GUINÉE

Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)



Rapport final

Septembre 2026

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	5
LISTE DES DÉFINITIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES ET CARTES.....	8
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	9
1. INTRODUCTION	10
1.1. Contexte du projet	10
1.2. Objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes	10
2. DESCRIPTION DU PROJET	12
2.1. Objectif du projet	12
2.2. Composantes du projet.....	12
2.3. Zones d'intervention du projet.....	15
2.4. Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet	17
3. DÉMARCHE DE RÉALISATION DU P3P	19
3.1. Identification et cartographie des parties prenantes	19
3.1.1. Les parties affectées	20
3.1.2. Les parties intéressées.....	20
3.1.3. Les groupes vulnérables.....	21
3.1.4. Le personnel du projet	21
3.2. Identification des problématiques et activités nécessitant la participation tout au long du cycle du projet	29
3.3. Analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions.....	29
3.4. Élaboration de la stratégie de partage des informations	36
3.4.1. Brève description des informations à communiquer.....	36
3.4.2. Formats et modes de communication du projet	36
3.4.2.2. Les focus groupes.....	36
3.4.2.3. Les entretiens individuels	36
3.4.2.4. Les médias de masse.....	37
3.4.2.5. Les ateliers	37
3.4.2.6. Brochures sur le projet	37
3.4.2.7. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes	37
3.5. Élaboration du planning de la participation le long du cycle du projet.....	37
3.6. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.....	43
3.7. Élaboration de la base de données des parties prenantes	48
4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	49

4.1. Calendrier du Plan de Participation des Parties Prenantes	49
5. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNÉRABLES.....	50
7. EXAMEN DES FEEDBACKS	52
8. PHASES ULTÉRIEURES DU PROJET	52
9. CALENDRIERS	54
10. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	55
10.1. Ressources.....	55
10.2. Fonctions de gestion et responsabilités	55
11. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....	57
11.1. Concepts clés du Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	57
11.2. Approche méthodologique du Mécanisme de Gestion des Plaintes	57
11.3. Présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	57
11.4. Cadre organisationnel du Mécanisme de Gestion des Plaintes	58
11.5. Procédures de traitement des plaintes	59
11.6. Dépôt et enregistrement des plaintes ou doléances	59
11.7. Accusé de réception	60
11.8. Tri et traitement.....	60
11.9. Vérification, proposition de réponse et action	60
11.10. Retour d'information	60
11.11. Mécanisme de résolution	60
11.12. Analyse et synthèse des réclamations	61
11.13. Traitement des plaintes sensibles aux VBG/EAS et HS	61
11.14. Diffusion du MGP, messages clés de communication et consultations des parties prenantes .	61
11.15. Système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du MGP.....	62
11.16. Renforcement des capacités	62
11.16.1. Accès à l'information	62
11.16.2. Information des populations et des parties prenantes sur le système	62
11.17. Plan d'actions de mise en œuvre du MGP	63
11.18. Budget pour la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes.....	67
12. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	75
13. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU P3P	77
CONCLUSION	82
ANNEXES.....	83
Annexe 1 : Modèle de fiche d'enregistrement d'une plainte ou d'une doléance.....	83

Annexe 2 : Modèle de fiche de résolution d'une plainte	83
Annexe 3 : Modèle de registre des plaintes	84
Annexe 4 : Indicateurs de bonnes pratiques du MGP	84
Annexe 5 : Modèle de Journal de consultation	85
Annexe 6 : Indicateurs de gestion des plaintes VBG	87
Annexe 7 : Registre des plaintes VBG.....	90
Annexe 8 : Analyse comparative des exigences du SSI de la BAD – SO10.....	94
Source : BAD — Système de Sauvegarde Intégré (SSI), SO 10 (2013) Code de l'environnement de la République de Guinée Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG.....	94
Mission P3P, 2025-2026	94

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMP	:	Aires Maritimes Protégées
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	:	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGP	:	Comité de Gestion des Plaintes
CLGP	:	Comité Local de Gestion des Plaintes
EAHS / EAS / HS	:	Exploitation, Abus et Harcèlement Sexuels
EIES	:	Étude d'Impact Environnemental et Social
GBV / VBG	:	Violence Basée sur le Genre
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MTPA	:	Million de Tonnes Par An
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
P3P	:	Plan de Participation des Parties Prenantes
PAP	:	Personnes Affectées par le Projet
PAR	:	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PP	:	Parties Prenantes
PPS	:	Parties Prenantes du Projet
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SFI	:	Société Financière Internationale
SO	:	Sauvegarde Opérationnelle de la BAD
SSI	:	Système de Sauvegarde Intégré de la BAD
UGP	:	Unité de Gestion du Projet
ZES	:	Zone Économique Spéciale
ZID	:	Zone d'Influence Directe
ZII	:	Zone d'Influence Indirecte
PV	:	Procès-Verbal
APS	:	Avant-Projet Sommaire
CBG	:	Compagnie des Bauxites de Guinée

INS	:	Institut National de la Statistique
------------	---	-------------------------------------

LISTE DES DÉFINITIONS

Consultation publique	Processus interactif par lequel le promoteur du projet informe les parties prenantes de la nature, des objectifs et des impacts potentiels du projet, et recueille leurs préoccupations, suggestions et observations.
Engagement des parties prenantes	Processus continu d'interaction entre le promoteur d'un projet et les individus ou groupes susceptibles d'être affectés ou de s'intéresser au projet, visant à les informer, les consulter, et intégrer leurs points de vue dans la prise de décision.
Groupes vulnérables	Individus ou groupes sociaux qui, en raison de leur genre, âge, statut économique, handicap, origine ethnique ou tout autre facteur de marginalisation, risquent d'être affectés de manière disproportionnée par le projet et peuvent éprouver des difficultés à participer aux processus de consultation standard.
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	Dispositif formel et accessible permettant aux parties prenantes de soumettre des préoccupations, plaintes ou suggestions relatives au projet, et garantissant un traitement diligent, transparent et équitable de celles-ci.
Parties affectées	Personnes, groupes ou communautés qui sont ou pourraient être directement affectées par les activités du projet, y compris les personnes déplacées physiquement ou économiquement.
Parties intéressées	Personnes, groupes ou organisations qui s'intéressent au projet sans en être directement affectées, notamment les ONG, institutions académiques, médias, et organisations professionnelles.
Parties prenantes	L'ensemble des individus, groupes, organisations ou institutions qui ont un intérêt dans le projet ou qui peuvent en être affectés, positivement ou négativement.
Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)	Document stratégique qui décrit l'approche du promoteur pour identifier les parties prenantes, planifier les activités d'engagement, diffuser l'information, gérer les retours et les plaintes tout au long du cycle de vie du projet.
Sauvegarde Opérationnelle (SO 10)	Exigence de la Banque Africaine de Développement imposant aux emprunteurs de mener des consultations ouvertes et transparentes avec les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en tenant compte des spécificités des groupes vulnérables.
Violence Basée sur le Genre (VBG)	Tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne, fondé sur les différences de genre attribuées socialement. Elle comprend les actes physiques, sexuels, psychologiques ou économiques, l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAS/HS).
Zone d'Influence Directe (ZID)	Espace géographique dans lequel les impacts directs du projet sont susceptibles de se faire sentir, notamment les localités riveraines du site de construction.
Zone d'Influence Indirecte (ZII)	Espace géographique plus large dans lequel des impacts indirects ou induits du projet sont susceptibles de se faire sentir, couvrant généralement la préfecture de Boké et les zones d'approvisionnement.

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 :** Dimensions de la jetée de bauxite par type de configuration
- Tableau 2 :** Longueur requise de la jetée polyvalente par scénario de conteneurisation
- Tableau 3 :** Caractéristiques et besoins en terres du terminal de bauxite
- Tableau 4 :** Liste des localités de l'aire d'influence du projet
- Tableau 5 :** Populations des districts dans la zone d'influence directe du projet
- Tableau 6 :** Liste et catégorisation des parties prenantes identifiées
- Tableau 7 :** Cartographie et évaluation consolidée des parties prenantes
- Tableau 8 :** Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes identifiées
- Tableau 9 :** Évaluation des parties prenantes et leur niveau de participation
- Tableau 10 :** Problématiques et activités nécessitant la participation des parties prenantes
- Tableau 11 :** Stratégies, méthodes et outils d'interaction avec les parties prenantes
- Tableau 12 :** Calendrier de participation des parties prenantes
- Tableau 13 :** Calendrier intégral du plan de participation des parties prenantes
- Tableau 14 :** Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes Consultées
- Tableau 15 :** Synthèse des besoins et attentes des parties prenantes
- Tableau 16 :** Calendrier d'exécution du P3P par phase du projet
- Tableau 17 :** Calendrier général de mise en œuvre du P3P
- Tableau 18 :** Responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du P3P
- Tableau 19 :** Modèle du plan d'action et de coût de mise en œuvre du MGP
- Tableau 21 :** Budget pour la mise en œuvre du MGP
- Tableau 22 :** Indicateurs de suivi-évaluation du P3P
- Tableau 23 :** Budget global de la mise en œuvre du P3P

LISTE DES FIGURES ET CARTES

Figure 1 : Périmètres des Composantes du Projet

Figure 2 : Diagramme de fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) a été élaboré dans le cadre du projet de construction d'un port polyvalent en eau profonde dans la région nord-ouest de la Guinée, situé dans la localité de Kouffin, commune rurale de Kamsar, préfecture de Boké. Ce projet d'infrastructure d'envergure nationale, développé sous l'égide du Gouvernement guinéen avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), vise à doter le pays d'une infrastructure portuaire moderne capable de répondre aux besoins croissants d'exportation de la bauxite et d'autres marchandises, tout en stimulant l'intégration économique régionale au sein de la CEDEAO.

Le P3P a été conçu pour répondre aux exigences de la Sauvegarde Opérationnelle SO 10 de la BAD, qui impose à l'Emprunteur de mener des consultations ouvertes, transparentes et itératives avec l'ensemble des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Il constitue le cadre stratégique et opérationnel qui guide la planification, la mise en œuvre et le suivi de toutes les activités d'engagement entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les communautés riveraines, les institutions étatiques, le secteur privé, la société civile et les autres acteurs concernés.

L'analyse des parties prenantes a permis d'identifier et de catégoriser les acteurs selon leur niveau d'intérêt et d'influence vis-à-vis du projet. Les parties affectées comprennent notamment les 5 035 habitants des trois districts de Kouffin, Binari et M'botini, composés essentiellement de pêcheurs et d'agriculteurs de la communauté Bagas. Les parties intéressées englobent les ministères sectoriels, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les médias et les partenaires au développement. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ménages les plus défavorisés.

La stratégie d'engagement proposée repose sur des méthodes diversifiées et adaptées aux contextes locaux : consultations publiques, réunions communautaires, focus groupes, entretiens individuels, diffusion via les médias locaux et brochures en langues locales. Un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) robuste, accessible et confidentiel a été conçu pour garantir que toute préoccupation ou doléance soulevée par les parties prenantes fasse l'objet d'un traitement diligent, équitable et transparent. Ce mécanisme comporte des dispositions spécifiques pour le traitement des plaintes sensibles liées à la Violence Basée sur le Genre (VBG), à l'Exploitation, Abus et Harcèlement Sexuels (EAS/HS).

Le budget global de mise en œuvre du P3P, incluant les activités de mobilisation, le fonctionnement du MGP et le renforcement des capacités, sera finalisé lors des étapes ultérieures de la conception du projet. Le présent document constitue un instrument dynamique, appelé à être révisé et mis à jour à chaque étape clé du cycle de vie du projet, en tenant compte des évolutions du contexte et des retours des parties prenantes.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte du projet

La Guinée dispose de l'une des plus grandes réserves mondiales de bauxite, estimées à environ deux tiers des réserves prouvées de la planète, concentrées en grande partie dans la région nord-ouest du pays, notamment dans la préfecture de Boké. Cette dotation exceptionnelle en ressources minières constitue le principal levier du développement économique du pays et le fondement de sa politique industrielle. Cependant, les insuffisances chroniques en matière d'infrastructures de transport et de logistique - ports, voies ferrées, routes - ont longtemps constitué un goulet d'étranglement structurel, pénalisant la compétitivité des exportations guinéennes et renchérissant les coûts de production pour les opérateurs miniers.

Conscient de ces contraintes, le Gouvernement guinéen a adopté un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures Auxiliaires aux Mines (chemins de fer et ports), visant à doter le pays des capacités logistiques nécessaires à la valorisation optimale de son potentiel minier. Dans ce cadre, le projet de construction d'un port polyvalent en eau profonde dans la région nord-ouest de la Guinée constitue l'initiative phare de cette politique infrastructurelle. Le site retenu pour ce projet est la localité de Kouffin, dans la commune rurale de Kamsar, préfecture de Boké, à environ huit (8) kilomètres au sud de la ville de Kamsar.

Le projet revêt une importance stratégique majeure à plusieurs titres. Sur le plan économique, il permettra de réduire significativement les coûts de transport et d'exportation de la bauxite, en éliminant le recours aux barges fluviales et aux plateformes de transbordement en haute mer, dont les inefficacités opérationnelles et les risques environnementaux sont avérés. Sur le plan régional, le port constituera une porte d'entrée et de sortie des marchandises non seulement pour la Guinée, mais aussi pour les pays enclavés de l'arrière-pays, notamment le Mali, la Guinée-Bissau et d'autres États de la sous-région. Sur le plan social et territorial, il est attendu que la création d'emplois directs et indirects, ainsi que le développement des Zones Économiques Spéciales (ZES) associées, contribuent à la diversification de l'économie locale et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Le projet bénéficie de l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), qui assujettit son concours au respect de son Système de Sauvegarde Intégré (SSI), dont la Sauvegarde Opérationnelle SO 10 régit l'engagement des parties prenantes. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration du présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), document stratégique qui définit les modalités d'information, de consultation et de participation de l'ensemble des acteurs concernés tout au long du cycle de vie du projet.

1.2. Objectifs du Plan de Participation des Parties Prenantes

L'objectif général du présent P3P est de définir une stratégie cohérente, inclusive et accessible d'engagement des parties prenantes, qui serve de cadre de référence pour les consultations régulières tout au long des différentes phases du projet - préparation, construction et exploitation - afin de contribuer à sa mise en œuvre réussie dans le respect des droits et des intérêts de toutes les personnes concernées.

De manière spécifique, le P3P vise à :

- Identifier et analyser de manière exhaustive les parties prenantes du projet ainsi que leurs rôles, intérêts, attentes et niveau d'influence, à tous les échelons géographiques et institutionnels ;
- Informer et expliquer aux parties prenantes, en utilisant des approches et outils de communication adaptés à leurs spécificités, la nature du projet, ses objectifs, ses composantes, ses impacts potentiels - positifs comme négatifs - et les mesures d'atténuation envisagées ;
- Concevoir une méthode structurée pour gérer les attentes et fournir, de manière proactive et en temps opportun, des informations pertinentes et accessibles à toutes les parties prenantes ;
- Établir une stratégie de mobilisation et de collaboration des parties prenantes à tous les niveaux, en vue d'assurer une mise en œuvre participative et inclusive des activités du projet ;
- Faciliter une compréhension partagée et minimiser les perceptions négatives, les tensions sociales et les conflits potentiels liés à la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les principales mesures et actions nécessaires dans le domaine social et de la communication à chaque étape du cycle de vie du projet ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et garantir que leurs opinions, préoccupations et recommandations sont effectivement prises en compte dans la conception et la gestion du projet ;
- Offrir des espaces et des mécanismes accessibles à toutes les parties prenantes pour exprimer leurs préoccupations, craintes, attentes et suggestions, y compris les groupes traditionnellement marginalisés ;
- Assurer l'inclusion sociale en portant une attention particulière à l'identification et à la participation des groupes vulnérables susceptibles d'être exclus des processus de consultation standard ;
- Renforcer la confiance mutuelle, l'acceptation sociale du projet et l'appropriation locale, facteurs essentiels à sa durabilité et à l'atteinte de ses objectifs de développement.

La Sauvegarde Opérationnelle SO 10 de la BAD exige que les emprunteurs consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet et reconnait l'importance d'une collaboration ouverte et transparente comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. Le processus de participation des parties prenantes décrit dans le présent document comprend les éléments suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la démarche d'engagement ; (iii) la diffusion proactive d'informations ; (iv) la consultation des parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes via le MGP ; (vi) le retour d'informations aux parties prenantes ; et (vii) un budget suffisant pour la mise en œuvre des activités de participation tout au long du cycle de vie du projet.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectif du projet

Le projet de construction du port polyvalent en eau profonde dans la région nord-ouest de la Guinée s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie guinéenne, fondée sur la valorisation de ses ressources naturelles et le renforcement de ses infrastructures de connectivité. Son objectif général est de doter la Guinée d'une infrastructure portuaire moderne, compétitive et multifonctionnelle, capable de soutenir la croissance du secteur minier - en particulier l'exportation de bauxite - tout en diversifiant les flux commerciaux vers d'autres produits agricoles, pétroliers et manufacturés.

Sur le plan opérationnel, la construction de ce port en eau profonde permettra l'élimination progressive du recours aux barges fluviales et aux plateformes de transbordement en haute mer, dont les coûts opérationnels élevés, les risques d'accidents et les impacts environnementaux négatifs sur les Aires Maritimes Protégées (AMP) constituent une préoccupation majeure. Le port permettra ainsi aux grands navires de haute mer d'accoster directement, réduisant les délais d'acheminement et les coûts logistiques pour l'ensemble de la chaîne de valeur des exportations guinéennes.

De manière spécifique, le projet vise à :

- Exporter à un coût compétitif la bauxite guinéenne ainsi que d'autres produits agricoles et marchandises du pays, en réduisant les coûts de fret et les délais d'acheminement ;
- Élargir le marché guinéen et l'intégrer avec les marchés des pays limitrophes, notamment la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Sierra Leone ;
- Désenclaver les régions intérieures de la Guinée et des pays voisins qui ne disposent pas d'un accès direct à une façade maritime pour leurs opérations d'import/export ;
- Réduire les coûts de transport des conteneurs, des marchandises en vrac, des produits agricoles et pétroliers, et générer des économies d'échelle pour les opérateurs économiques ;
- Mettre fin à moyen terme au développement des ports fluviaux et des ports de taille moyenne dans la zone, afin de mieux protéger l'environnement côtier situé dans une Aire Maritime Protégée (AMP) ;
- Sécuriser et pérenniser la pêche artisanale et les autres activités socioéconomiques des populations vivant le long de la côte maritime en limitant les impacts des activités de transbordement diffus ;
- Accélérer l'intégration économique au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Stimuler la productivité et améliorer la compétitivité globale de l'économie guinéenne en réduisant les coûts de logistique qui pèsent sur les entreprises ;
- Attirer les investissements privés nationaux et étrangers grâce au développement des Zones Économiques Spéciales (ZES) associées au port, dont la région nord-ouest a été désignée comme telle par le Gouvernement.

2.2. Composantes du projet

Le projet de construction du port en eau profonde est une infrastructure complexe, articulant plusieurs composantes interdépendantes qui, ensemble, constituent un système portuaire intégré. Ces composantes ont été définies sur la base de l'Avant-Projet Sommaire (APS) élaboré en 2025 et tiennent compte des capacités opérationnelles requises pour un trafic de bauxite de 54 millions de tonnes par an (MTPA) à l'horizon de la pleine exploitation. Chacune de ces composantes est décrite ci-après.

Composante 1 : Jetées en eau profonde

Deux types de jetées seront construits dans le cadre du projet. La première est une jetée dédiée au chargement des navires de bauxite, configurée selon deux options - une face ou double face - selon les contraintes hydrographiques et la capacité de trafic requise. La seconde est une jetée polyvalente, destinée à accueillir différents types de marchandises, conteneurisées ou en vrac.

Tableau 1 : Dimensions de la jetée de bauxite par type de configuration

Types de jetée	Longueur (m)	Largeur (m)
Jetée une face	700	35
Jetée double face	350	55

Source : Rapport APS, 2025

Tableau 2 : Longueur requise de la jetée polyvalente par scénario de conteneurisation

Type de jetée	Scénario	Longueur requise (m)
Jetée exposée	Conteneurisation complète	510
	90% de conteneurisation	600
	75% de conteneurisation	710
Jetée abritée	Conteneurisation complète	450
	90% de conteneurisation	510
	75% de conteneurisation	620

Source : Rapport APS, 2025

Composante 2 : Passerelle d'accès

Une passerelle d'accès d'une longueur de 8 kilomètres sera construite pour relier le rivage aux jetées en eau profonde. Cette infrastructure linéaire est un élément central du dispositif portuaire, car elle conditionne l'ensemble de la logistique terrestre-maritime. Elle sera dimensionnée pour accueillir simultanément : (i) une route à double sens dédiée à la circulation des véhicules et des piétons, raccordée au réseau routier existant ; (ii) les convoyeurs à bande du terminal de bauxite, permettant le transfert continu du minerai depuis les zones de stockage à terre jusqu'aux navires ; et (iii) les réseaux de services essentiels (électricité, eau potable, communications, eau pour la lutte contre les incendies).

Composante 3 : Terminal de bauxite

Le terminal de bauxite constitue le cœur opérationnel du port, destiné à traiter et stocker un volume pouvant atteindre 54 MTPA à terme. Il sera accessible par voie ferroviaire depuis les sites miniers de l'arrière-pays, avec une porte d'entrée unique. Quatre basculeurs de wagons rotatifs simples seront installés pour assurer le déchargement des trains dans des délais optimaux.

Tableau 3 : Caractéristiques et besoins en terres du terminal de bauxite et du projet

Zone / Paramètre	Valeur	Unité
Nombre de postes au terminal bauxite	1	Unité
Capacité statique requise du chantier	1 225 000	m³
Nombre de basculeurs de wagons rotatifs simples requis	4	Unité
Surface requise pour les opérations et la maintenance	5	ha
Surface requise pour le stockage et les bassins de décantation	10	ha
Superficie totale requise (tous usages)	201,1	ha

Source : Rapport APS, 2025 | *Superficie totale du projet toutes composantes confondues

Composante 4 : Terminal polyvalent

Le terminal polyvalent sera distinct du terminal bauxite et disposera de son propre accès, comprenant deux voies d'entrée et deux voies de sortie, ainsi qu'une zone de stationnement pour les camions en attente. Il accueillera des conteneurs et des marchandises diverses. La superficie totale du terminal varie entre 19,3 et 22,7 hectares selon le scénario de conteneurisation retenu.

Composante 5 : Boucle ferroviaire

Une boucle ferroviaire avec un rayon minimum de virage de 450 mètres sera aménagée pour accueillir les trains de bauxite en provenance des sites miniers. Cette boucle est indispensable pour les opérations de déchargement via les basculeurs de wagons rotatifs. Quatre bascules simples seront nécessaires à long terme pour traiter les 54,5 MTPA prévus.

Composante 6 : Zone d'exploitation et de maintenance

Une aire de cinq (5) hectares sera aménagée pour les besoins d'entretien des véhicules et engins de chantier, ainsi que pour les opérations courantes du terminal de bauxite. Elle comprendra des ateliers, des espaces de stationnement des équipements lourds et toutes les infrastructures nécessaires à la maintenance préventive et curative.

Composante 7 : Bassins de stockage et de décantation

Les eaux de pluie et les eaux d'arrosage du minerai pendant les opérations de stockage seront collectées et traitées dans des bassins de stockage et de décantation couvrant une superficie d'environ 10 hectares. Ces bassins seront équipés de structures de trop-plein et de canaux d'évacuation vers la mer. Ils constitueront une mesure environnementale essentielle pour éviter la pollution des eaux marines par les lixiviats de bauxite.

Composante 8 : Installations auxiliaires

Le bon fonctionnement du terminal polyvalent nécessitera des installations auxiliaires comprenant notamment : des ateliers et parkings pour le matériel, une cantine et des vestiaires pour les employés, des stations de recharge ou de distribution de carburant, un scanner à rayons X, un entrepôt d'inspection douanière, un réseau de routes portuaires intérieures et des routes d'accès aux villages riverains. La superficie totale requise pour ces installations est estimée à environ 2 hectares.

Composante 9 : Centrale électrique

Une centrale électrique au gaz naturel liquéfié (GNL) sera construite sur une superficie de 3 hectares pour subvenir aux importants besoins énergétiques du port. Elle sera alimentée par du GNL importé et stocké dans des conteneurs spécialisés dans la zone des matières dangereuses du parc à conteneurs. Cette infrastructure garantira l'autonomie énergétique du port indépendamment du réseau électrique national, dont la fiabilité reste insuffisante dans la région.

Périmètre des composantes

Projet de Port en Eaux Profondes



Source : Rapport EIES

2.3. Zones d'intervention du projet

Le projet de construction du port en eau profonde s'implante dans la préfecture de Boké, l'une des zones les plus dynamiques économiquement de la Guinée en raison de ses importantes réserves de bauxite. La préfecture de Boké couvre une superficie de 4 295 km² et est dirigée par un préfet. Elle est subdivisée en 10 sous-préfectures, chacune administrée par un sous-préfet et constituant également une commune. La zone d'intervention du projet se situe plus précisément dans la commune rurale de Kamsar, subdivisée en 14 districts.

La zone d'étude restreinte, correspondant à la Zone d'Influence Directe (ZID) du projet, couvre les trois districts de M'botini, Binari et Kouffin. Elle est habitée en majorité par la communauté Bagas, population autochtone essentiellement composée d'agriculteurs et de pêcheurs, dont les activités de subsistance seront

directement affectées par les travaux de construction et par les modifications du milieu marin et côtier qu'ils entraîneront.

Tableau 4 : Liste des localités de l'aire d'influence du projet

N°	Localité	Statut administratif
1	M'botini centre	District
2	Yongonsale	Secteur
3	Broti	Secteur
4	Kabor	Secteur
5	Binari centre	District
6	Kanouké	Secteur
7	Yoto	Secteur
8	Sopila	Secteur
9	Brouf	Secteur
10	Kouffin	District
11	Kaksa	Secteur
12	Dèbèsèrè	Secteur
13	Tètchèkra	Secteur
14	Kalick	Secteur
15	Kandouma	Secteur
16	Botègueyah	Secteur
17	Mougoula	Secteur
18	Katchere	Secteur

Source : Enquête CEMED, 2025

La Zone d'Influence Indirecte (ZII) s'étend à l'ensemble de la préfecture de Boké et inclut la ville de Kamsar - principal centre urbain et administratif de la zone, ainsi que les corridors ferroviaires et routiers qui seront utilisés pour l'acheminement de la bauxite depuis les sites miniers vers le port. Les populations de ces zones plus larges seront concernées par les nuisances liées au trafic ferroviaire et routier accru, les opportunités d'emploi générées par le projet, ainsi que par les effets indirects sur les marchés locaux et les services sociaux.

La population totale de la ZID est estimée à 5 035 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014. Avec un taux de croissance démographique de 3% par an, cette population pourrait dépasser 11 000 habitants d'ici 2040, horizon de la pleine exploitation du port. Cette dynamique démographique, combinée aux effets attractifs du projet sur les migrations, souligne la nécessité de préparer des mécanismes d'accompagnement social robustes.

Tableau 5 : Populations des districts dans la zone d'influence directe du projet

District	Hommes	Femmes	Total 2014	Total projeté 2040*
----------	--------	--------	------------	---------------------

M'botini	740	1 110	1 850	~4 092
Binari	520	780	1 300	~2 876
Kouffin	754	1 131	1 885	~4 169
TOTAL	2 014	3 021	5 035	~11 137

Source : RGPH, 2014 | *Projection à taux de croissance annuel de 3%

2.4. Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet

La construction et l'exploitation d'un port en eau profonde dans une zone côtière abritant une Aire Marine Protégée (AMP) et des communautés de pêcheurs et d'agriculteurs génèrent inévitablement des risques et des impacts environnementaux et sociaux significatifs. L'identification de ces risques, présentée ci-après, est fondée sur les résultats de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en cours d'élaboration. Elle constitue le substrat sur lequel le P3P construit sa stratégie d'engagement des parties prenantes.

Impacts environnementaux potentiels :

- Perturbation des écosystèmes marins et côtiers lors du dragage, du remblaiement et de la construction des jetées, avec des effets potentiellement irréversibles sur les herbiers marins, les mangroves et les zones de frai ;
- Risques de pollution marine liés aux déversements accidentels de carburant, aux lixiviats de bauxite, aux eaux de ballast et aux rejets d'eaux usées des navires ;
- Modification du régime hydrodynamique et sédimentaire de la côte, pouvant affecter l'érosion côtière dans les zones riveraines ;
- Pollution atmosphérique par les poussières de bauxite lors du chargement, du déchargement et du stockage du minerai, avec des effets potentiels sur la qualité de l'air dans les localités voisines ;
- Nuisances sonores et vibrations liées aux travaux de construction et aux opérations portuaires, affectant les communautés riveraines ;
- Pression accrue sur les ressources en eau douce pour les besoins des chantiers et des installations de la zone portuaire.

Impacts sociaux potentiels :

- Déplacement physique et économique des populations habitant dans l'emprise du projet, notamment des agriculteurs et des pêcheurs dont les terres et les zones de pêche seront affectées ;
- Perturbation des activités de pêche artisanale, principale source de revenus et de protéines animales pour les communautés Bagas, en raison des restrictions d'accès aux zones de pêche pendant la construction et des modifications de l'environnement marin ;
- Risques de conflits fonciers liés à l'acquisition des 201,1 hectares de terres nécessaires au projet, appartenant à des propriétaires privés et à des communautés ;
- Risques d'afflux massif de travailleurs migrants, avec des effets potentiels sur la cohésion sociale, la pression sur les services publics locaux (eau, santé, éducation), et les risques d'exploitation, abus et harcèlement sexuels (EAS/HS) ;
- Risques de Violence Basée sur le Genre (VBG), exacerbés par l'arrivée de populations nouvelles et les inégalités de genre préexistantes dans la zone ;
- Marginalisation potentielle des groupes vulnérables - femmes, personnes âgées, personnes handicapées, ménages pauvres - dans l'accès aux opportunités d'emploi et aux compensations ;
- Tensions sociales liées aux inégalités dans la répartition des bénéfices du projet, notamment si les opportunités d'emploi ne profitent pas en priorité aux communautés locales.

Ces risques et impacts potentiels constituent le fil conducteur de la stratégie d'engagement des parties prenantes décrite dans les sections suivantes du présent P3P. Leur gestion efficace requiert une participation active, éclairée et continue de toutes les parties prenantes concernées, en particulier des communautés directement affectées.

3. DÉMARCHE DE RÉALISATION DU P3P

La démarche de réalisation du Plan de Participation des Parties Prenantes repose sur une approche systématique et itérative qui comprend plusieurs étapes interdépendantes : l'identification et la cartographie des parties prenantes, la définition des problématiques nécessitant leur participation, l'analyse des stratégies et outils d'interaction adaptés, l'élaboration d'une stratégie de partage de l'information, la planification du calendrier de participation, la synthèse des besoins des parties prenantes et la création d'une base de données de suivi. Cette démarche est ancrée dans les principes de la Sauvegarde Opérationnelle SO 10 de la BAD et des meilleures pratiques internationales en matière d'engagement des parties prenantes.

3.1. Identification et cartographie des parties prenantes

L'identification et la cartographie des parties prenantes constituent la première étape indispensable de tout processus d'engagement efficace. Elle vise à recenser exhaustivement l'ensemble des individus, groupes et institutions susceptibles d'être affectés par le projet ou de s'y intéresser, à analyser leurs caractéristiques, leurs intérêts, leur niveau d'influence et leurs capacités à participer, afin de définir les stratégies d'engagement les plus adaptées à chaque catégorie.

Pour ce projet, l'identification des parties prenantes a été réalisée sur la base d'une revue documentaire approfondie (EIES préliminaire, études socioéconomiques, rapports administratifs), d'entretiens avec les autorités locales et d'observations de terrain dans les 18 localités de la ZID. Cette démarche a permis de distinguer quatre grandes catégories de parties prenantes, décrites dans les sous-sections suivantes.

Tableau 6 : Liste et catégorisation des parties prenantes identifiées

Catégorie	Sous-catégorie	Acteurs identifiés
Parties affectées (PA)	Populations riveraines	Habitants des 18 localités de la ZID (M'botini, Binari, Kouffin) ; pêcheurs artisanaux ; agriculteurs ; éleveurs
	PAP directes	Personnes dont les terres, habitations ou activités économiques sont dans l'emprise du projet
Parties intéressées (PI)	Autorités gouvernementales	Ministère des Mines, Ministère des Transports, Ministère de l'Environnement, Ministère du Plan, Préfecture de Boké, Mairie de Kamsar
	Institutions financières	Banque Africaine de Développement (BAD), partenaires financiers privés
	Secteur privé	Opérateurs miniers (CBG, SMB-Winning), entreprises de BTP, fournisseurs locaux, transporteurs
	Société civile	ONG locales et nationales, associations de femmes, de jeunes, de pêcheurs, organisations de défense des droits humains
	Médias	Radios locales (Radio Kamsar, radios communautaires), télévisions nationales, presse écrite, médias en ligne
Groupes vulnérables (GV)	Catégories spécifiques	Femmes (chefs de ménage, veuves, femmes enceintes ou allaitantes) ; personnes handicapées ; personnes âgées ; jeunes sans emploi ; pêcheurs artisanaux

		dépendants des zones affectées ; ménages sous le seuil de pauvreté
Personnel du projet	Ressources humaines	Équipe de l'UGP (experts environnementaux, sociaux, de communication) ; entreprises de construction ; sous-traitants ; consultants et experts indépendants

Source : Mission d'identification des P3P, 2025-2026

3.1.1. Les parties affectées

Les parties affectées sont définies comme les personnes, les ménages, les groupes ou les communautés qui sont ou pourraient être directement affectés par les activités du projet, de manière positive ou négative. Elles constituent la catégorie de parties prenantes la plus directement concernée par les obligations de consultation et de compensation du projet.

Dans le cadre du projet de construction du port en eau profonde, les parties affectées comprennent principalement les 5 035 habitants des trois districts de M'botini, Binari et Kouffin, organisés en 18 localités (districts et secteurs). Parmi ces populations, les pêcheurs artisanaux occupent une place centrale : leurs zones de pêche dans le golfe, qui constituent leur principale source de revenus et de sécurité alimentaire, seront directement perturbées par la construction des jetées, le dragage des fonds marins et la mise en place de la passerelle d'accès de 8 kilomètres. Les agriculteurs dont les terres sont situées dans l'emprise des 201,1 hectares nécessaires au projet constituent également une catégorie de parties affectées prioritaires, potentiellement soumises à des mesures de réinstallation et de compensation dans le cadre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

La communauté Bagas, population autochtone historiquement établie dans cette zone côtière, doit faire l'objet d'une attention particulière, eu égard à son attachement culturel et spirituel au milieu marin et à la terre, ainsi qu'à sa vulnérabilité particulière face aux transformations profondes que le projet induira dans son environnement de vie.

3.1.2. Les parties intéressées

Les parties intéressées regroupent l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, associatifs et médiatiques qui ne sont pas directement affectés par le projet mais qui manifestent un intérêt légitime pour ses objectifs, ses modalités de mise en œuvre et ses impacts, ou qui exercent une influence sur son environnement réglementaire, politique ou social.

Au niveau gouvernemental et institutionnel, les parties intéressées comprennent le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère des Transports, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, le Ministère du Plan et du Développement Économique, la Préfecture de Boké, la Mairie de Kamsar, ainsi que les services techniques déconcentrés compétents. Ces acteurs jouent un rôle déterminant dans l'obtention des autorisations, la supervision de la conformité réglementaire et la coordination des politiques publiques liées au projet.

La Banque Africaine de Développement (BAD), en sa qualité de principal bailleur de fonds, constitue une partie intéressée de premier plan, dont les exigences en matière de sauvegarde sociale et environnementale structurent l'ensemble du cadre de participation. Le secteur privé, notamment les opérateurs miniers présents dans la région (CBG, SMB-Winning), les entreprises de BTP, les fournisseurs locaux et les transporteurs, est également concerné en tant que partie prenante économique dont les intérêts et les activités s'articulent avec ceux du projet. Enfin, la société civile - ONG locales et nationales, associations de femmes, de jeunes, de pêcheurs - et les médias constituent des parties intéressées essentielles, à la fois comme relais d'information vers les communautés et comme acteurs de veille et de contrôle.

3.1.3. Les groupes vulnérables

La notion de groupes vulnérables désigne les individus ou groupes sociaux qui, en raison de leur genre, de leur âge, de leur statut économique, de leur handicap, de leur origine ethnique ou de tout autre facteur de marginalisation, risquent d'être affectés de manière disproportionnée par le projet et éprouvent des difficultés à faire entendre leur voix dans les processus de consultation standard.

L'identification des groupes vulnérables dans la zone du projet a mis en évidence plusieurs catégories méritant une attention et des approches d'engagement spécifiques. Les femmes, et en particulier les femmes chefs de ménage, les veuves, les jeunes femmes et les femmes enceintes ou allaitantes, représentent un groupe vulnérable majeur. Elles sont souvent sous-représentées dans les espaces publics de prise de décision et peuvent subir de manière disproportionnée les effets des risques de VBG et d'EAS/HS associés à l'afflux de travailleurs. De plus, leur rôle central dans la pêche et la transformation des produits halieutiques les expose directement aux impacts sur les ressources marines.

Les personnes âgées, souvent les gardiens des droits fonciers coutumiers et du patrimoine culturel communautaire, constituent un autre groupe vulnérable dont les intérêts doivent être préservés dans le processus de réinstallation et de compensation. Les personnes handicapées peuvent éprouver des difficultés d'accès aux lieux de consultation et nécessitent des adaptations spécifiques des méthodes et des formats d'engagement. Les jeunes sans emploi, qui représentent une proportion importante de la population active de la zone, sont vulnérables aux risques de marginalisation si les opportunités d'emploi générées par le projet ne leur sont pas accessibles dans des conditions équitables. Enfin, les ménages les plus pauvres, dont la survie dépend quasi exclusivement des ressources naturelles (pêche, agriculture de subsistance) qui seront affectées par le projet, constituent une catégorie prioritaire de protection.

3.1.4. Le personnel du projet

Le personnel du projet constitue une partie prenante interne essentielle, dont l'engagement actif, la compréhension des enjeux sociaux et environnementaux et l'adhésion aux valeurs de participation et d'intégrité sont des conditions nécessaires à la mise en œuvre efficace du P3P. Il comprend l'Unité de Gestion du Projet (UGP) avec ses experts spécialisés (environnementaux, sociaux, en communication et genre), les entreprises de construction et leurs sous-traitants, ainsi que les consultants et experts indépendants mobilisés pour les études et la supervision.

Le personnel du projet sera formé aux exigences de la SO 10 de la BAD, aux procédures du MGP, aux mécanismes de prévention et de réponse aux risques de VBG/EAS/HS, et aux bonnes pratiques de communication interculturelle. Un code de conduite sera signé par l'ensemble du personnel, établissant des standards clairs de comportement vis-à-vis des communautés et des autres parties prenantes.

Tableau 7 : Cartographie et évaluation consolidée des parties prenantes

Parties prenantes	Niveau d'intérêt	Niveau d'influence	Stratégie d'engagement recommandée
BAD (bailleur de fonds)	Très élevé	Très élevé	Partenariat étroit, rapports réguliers, consultation sur les décisions clés
Ministère des Mines / Transports	Très élevé	Très élevé	Coordination institutionnelle continue, partage d'informations formalisé
Préfecture de Boké / Mairie de Kamsar	Élevé	Élevé	Réunions régulières, implication dans les consultations locales

Communautés riveraines (ZID)	Très élevé	Modéré	Consultations publiques, information continue, MGP accessible
Pêcheurs artisanaux	Très élevé	Modéré	Focus groupes spécifiques, mesures de compensation, suivi des impacts
Femmes et groupes vulnérables	Élevé	Faible	Démarches proactives, focus groupes, outils adaptés aux besoins spécifiques
ONG / Société civile	Élevé	Modéré	Partage d'informations, association aux consultations, feedback régulier
Opérateurs miniers (CBG, SMB)	Élevé	Élevé	Coordination sur les synergies logistiques et les enjeux d'emploi local
Médias	Modéré	Élevé	Conférences de presse, dossiers d'information, relations presse proactives
Personnel de projet / UGP	Très élevé	Très élevé	Formation continue, réunions d'équipe, protocoles internes clairs

Source : Mission P3P, 2025-2026

Tableau 8 : Évaluation du niveau d'influence des parties prenantes identifiées

Partie prenante	Catégorie	Niveau d'influence	Nature de l'influence	Objet principal d'influence	Stratégie d'engagement
INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES ET BAILLEURS					
Banque Africaine de Développement (BAD)	Bailleur de fonds	Très élevé	Conditionnalité financière, normes de sauvegarde (SO 10), approbation des instruments E&S	Ensemble du projet (conception, financement, conformité)	Partenariat étroit, rapports réguliers, missions de supervision conjointes
Ministère des Mines et de la Géologie	Gouvernement central	Très élevé	Autorité réglementaire, délivrance de permis, politique sectorielle minière	Cadre légal et réglementaire du projet	Coordination institutionnelle formalisée, partage d'information continu
Ministère des Transports et des Travaux Publics	Gouvernement central	Très élevé	Autorité portuaire, approbation des plans de construction, connexions ferroviaires	Conception technique et exploitation du port	Coordination institutionnelle, ateliers de validation, comités techniques
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Gouvernement central	Élevé	Approbation de l'EIES, suivi de la conformité environnementale, AMP	Gestion des impacts environnementaux et marins	Consultation régulière, transmission de l'EIES, suivi conjoint
Ministère du Plan et du Développement Économique	Gouvernement central	Élevé	Cohérence avec la stratégie nationale de développement, ZES	Intégration du projet dans les politiques publiques nationales	Information régulière, partage des bilans de performance économique
AUTORITÉS LOCALES ET TERRITORIALES					
Préfecture de Boké	Autorité locale	Élevé	Coordination administrative locale, délivrance d'autorisations, médiation	Mise en œuvre locale du projet, gestion des conflits fonciers	Réunions de coordination, implication dans les consultations communautaires
Mairie et délégation spéciale de Kamsar	Autorité locale	Élevé	Gestion du territoire communal, légitimité locale, relais auprès des populations	Acceptabilité sociale, foncier, services publics locaux	Concertation régulière, intégration dans les CLGP, information proactive
Chefs de district (M'botini, Binari, Kouffin)	Autorité coutumière	Modéré	Légitimité traditionnelle, gestion coutumière du foncier, mobilisation communautaire	Droits fonciers, adhésion des communautés au projet	Entretiens individuels, implication dans les consultations, rôle de relais
Chefs de secteur (18 localités)	Autorité coutumière	Modéré	Représentation des ménages, diffusion d'informations dans les villages	Mobilisation et participation des populations aux consultations	Réunions communautaires, formation de points focaux MGP

Partie prenante	Catégorie	Niveau d'influence	Nature de l'influence	Objet principal d'influence	Stratégie d'engagement
SECTEUR PRIVÉ ET OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES					
Opérateurs miniers (CBG, SMB-Winning, etc.)	Secteur privé	Élevé	Utilisateurs principaux du port, influence sur la demande et la planification logistique	Dimensionnement du port, flux bauxite, main-d'œuvre locale	Plateforme de coordination, partage d'information sur la logistique
Entreprises de BTP (constructeurs)	Secteur privé	Élevé	Mise en œuvre directe des travaux, respect des normes E&S, emploi local	Qualité de construction, impacts pendant les travaux, recrutement	Code de conduite, formation SO 10 et VBG, supervision régulière
Fournisseurs et sous-traitants locaux	Secteur privé local	Modéré	Contenu local, opportunités économiques pour la région de Boké	Retombées économiques locales, chaîne d'approvisionnement	Information sur les procédures d'appel d'offres, dialogue régulier
COMMUNAUTÉS ET POPULATIONS AFFECTÉES					
Communautés riveraines (habitants des 18 localités)	Parties affectées	Modéré	Acceptabilité sociale, risque de conflits, pression sur les autorités	Compensation, emplois, accès aux ressources naturelles, réinstallation	Consultations publiques, information continue, MGP accessible
Pêcheurs artisanaux (communauté Bagas)	Parties affectées	Modéré	Pression sociale forte, risque de blocage des travaux, visibilité médiatique	Zones de pêche, moyens de subsistance, accès à la mer	Focus groupes spécifiques, mesures compensatoires, suivi des impacts
Agriculteurs (PAP fonciers)	Parties affectées	Modéré	Droits fonciers, potentiel de contestation des compensations et réinstallation	Processus PAR, compensation des terres et cultures	Entretiens individuels, consultation sur le PAR, suivi post-réinstallation
Femmes et groupes vulnérables	Groupes vulnérables	Faible	Influence indirecte via ONG et sensibilisation ; risque d'exclusion si non intégrées	Accès aux compensations, protection contre VBG/EAS/HS, emplois	Démarche proactive, focus groupes séparés, MGP VBG spécifique
Jeunes sans emploi	Groupes vulnérables	Faible	Potentiel de mobilisation sociale si exclus des opportunités d'emploi du projet	Accès à l'emploi, formation professionnelle	Information sur les recrutements, formations pré-emploi, MGP accessible
SOCIÉTÉ CIVILE, MÉDIAS ET PARTENAIRES					
ONG locales et nationales	Société civile	Modéré	Veille sociale et environnementale, plaidoyer, visibilité médiatique du projet	Conformité E&S, droits des communautés, VBG, transparence	Accès aux documents du projet, association au suivi, consultations régulières
Médias locaux (Radio Kamsar, presse)	Médias	Modéré	Formation de l'opinion publique locale, amplification des préoccupations	Perception du projet, communication sur les impacts et les bénéfices	Relations presse proactives, émissions radio dédiées, dossiers d'information

Partie prenante	Catégorie	Niveau d'influence	Nature de l'influence	Objet principal d'influence	Stratégie d'engagement
Partenaires techniques (consultants, CEMED)	Expertise externe	Faible	Production des études techniques et sociales qui fondent les décisions du projet	Qualité et fiabilité des instruments E&S (EIES, PAR, P3P)	Coordination technique, transmission des données, revues qualité
Nations Unies / Partenaires au développement	Partenaires int.	Négatif possible	Pression sur les normes internationales (droits humains, peuples autochtones, genre)	Conformité aux standards internationaux, protection des communautés Bagas	Information régulière, intégration des standards dans les instruments E&S

Légende des niveaux d'influence

- Très élevé** — Influence décisionnelle ou bloquante — acteur dont l'opposition ou le retrait compromet le projet
- Élevé** — Influence significative sur la conception, l'approbation ou la mise en œuvre du projet
- Modéré** — Influence indirecte via la mobilisation sociale, les médias ou les voies institutionnelles
- Faible** — Capacité d'influence limitée, souvent liée à des contraintes d'accès ou de ressources
- Négatif possible** — Acteur susceptible d'exercer une pression adversariale si ses préoccupations ne sont pas adressées

Source : Mission d'identification des parties prenantes — Projet port en eau profonde, Guinée, 2025-2026

Tableau 9 : Évaluation des parties prenantes et leur niveau de participation

Référentiel : Spectre de participation publique IAP2 adapté aux exigences de la Sauvegarde Opérationnelle SO 10 de la BAD — niveaux croissants : **Informer** → **Consulter** → **Impliquer** → **Collaborer** → **Habiller**

Partie prenante	Catégorie	Niveau visé	Modes de participation	Fréquence / Phase	Obstacles identifiés et mesures d'adaptation
INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES ET BAILLEURS					

Partie prenante	Catégorie	Niveau visé	Modes de participation	Fréquence / Phase	Obstacles identifiés et mesures d'adaptation
Banque Africaine de Développement (BAD)	Bailleur de fonds	Collaborer	Missions de supervision, validation des instruments E&S, échanges de non-objection, rapports de conformité SO 10	Trimestrielle + à chaque étape clé du projet	Aucun obstacle majeur. Maintenir la disponibilité de l'UGP et la qualité des livrables pour respecter les délais de validation
Ministère des Mines et de la Géologie	Gouvernement central	Collaborer	Comités techniques conjoints, ateliers de validation, partage de documents, lettres officielles	Mensuelle (préparation) ; trimestrielle (construction/exploitation)	Lourdeurs administratives et délais de réponse. Désigner un point focal ministériel dédié au projet
Ministère des Transports et des Travaux Publics	Gouvernement central	Collaborer	Comités de pilotage, validation des plans techniques, réunions de coordination interministérielle	Mensuelle (phases clés) ; selon les jalons de construction	Coordination inter-administrative complexe. Établir un protocole de coordination formalisé dès la phase de préparation
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Gouvernement central	Impliquer	Soumission et validation de l'EIES, audiences publiques, inspections environnementales conjointes	Selon le calendrier réglementaire EIES + semestrielle	Capacités techniques limitées pour le suivi marin. Prévoir un appui technique et des sessions de renforcement de capacités
Ministère du Plan et du Développement Économique	Gouvernement central	Consulter	Partage de rapports de performance, consultations lors des révisions du cadre de planification nationale	Semestrielle + lors des revues nationales de planification	Peu impliqué directement dans la mise en oeuvre. Assurer la remontée d'informations sur les retombées économiques du projet
AUTORITÉS LOCALES ET TERRITORIALES					
Préfecture de Boké	Autorité locale	Impliquer	Réunions de coordination locales, participation aux consultations publiques, rôle dans les CLGP, médiation	Mensuelle (construction) ; trimestrielle (exploitation)	Ressources humaines et logistiques limitées. Prévoir une indemnisation de participation et un appui logistique de l'UGP
Mairie et délégation spéciale de Kamsar	Autorité locale	Impliquer	Consultation sur les impacts locaux, participation aux CLGP, validation des listes de PAP, diffusion locale de l'information	Mensuelle (construction) ; bimestrielle (exploitation)	Légitimité limitée de la délégation spéciale. Articuler avec les autorités coutumières pour assurer la représentativité
Chefs de district (M'botini, Binari, Kouffin)	Autorité coutumière	Impliquer	Consultations communautaires, réunions de village, médiation foncière, relais du MGP dans les communautés	Mensuelle (construction) ; bimestrielle (autres phases)	Analphabétisme fréquent. Utiliser des méthodes orales, des supports illustrés et des traductions en langues locales
Chefs de secteur (18 localités)	Autorité coutumière	Consulter	Réunions de village, diffusion orale des informations, boîtes à doléances, formation de points focaux MGP	Mensuelle (construction) ; trimestrielle (exploitation)	Dispersion géographique des 18 localités. Mobiliser des assistants communautaires locaux dédiés par district

Partie prenante	Catégorie	Niveau visé	Modes de participation	Fréquence / Phase	Obstacles identifiés et mesures d'adaptation
SECTEUR PRIVÉ ET OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES					
Opérateurs miniers (CBG, SMB-Winning, etc.)	Secteur privé	Impliquer	Plateforme de coordination logistique, ateliers sur les synergies, partage de données de trafic et d'emploi local	Trimestrielle (construction) ; bimestrielle (exploitation)	Intérêts commerciaux divergents possibles. Formaliser les accords de coordination et les protocoles de partage d'informations
Entreprises de BTP (constructeurs)	Secteur privé	Collaborer	Réunions de chantier hebdomadaires, formation E&S et VBG, signalement des incidents, participation aux CLGP de chantier	Hebdomadaire (phase construction)	Rotation élevée du personnel de chantier. Intégrer les formations au protocole d'intégration de tout nouveau travailleur
Fournisseurs et sous-traitants locaux	Secteur privé local	Consulter	Sessions d'information sur les appels d'offres, rencontres acheteurs-fournisseurs, ateliers sur le contenu local	Lors des phases d'appels d'offres + semestrielle	Faibles capacités des PME locales. Prévoir un programme d'appui à la mise à niveau des fournisseurs locaux
COMMUNAUTÉS ET POPULATIONS AFFECTÉES					
Communautés riveraines (habitants des 18 localités)	Parties affectées	Impliquer	Réunions publiques, consultations communautaires, boîtes à doléances, MGP, radios locales, réunions de restitution	Mensuelle (construction) ; trimestrielle (exploitation)	Méfiance historique envers les projets industriels. Investir dans la transparence dès le départ et honorer tous les engagements pris
Pêcheurs artisanaux (communauté Bagas)	Parties affectées	Impliquer	Focus groupes spécifiques, consultation sur les mesures de compensation, suivi participatif des zones de pêche, MGP	Mensuelle (construction) ; trimestrielle (suivi impacts marins)	Accès difficile aux zones de pêche et horaires contraints. Adapter les réunions aux cycles de pêche ; aller vers eux sur le terrain
Agriculteurs (PAP fonciers)	Parties affectées	Collaborer	Entretiens individuels sur les compensations, consultation et validation du PAR, suivi post-réinstallation participatif	Intensive en phase PAR ; trimestrielle post-réinstallation	Analphabétisme, méconnaissance des droits fonciers. Mobiliser des médiateurs fonciers communautaires et des ONG d'appui
Femmes et groupes vulnérables	Groupes vulnérables	Impliquer	Focus groupes séparés (animés par des femmes), MGP VBG confidentiel, sensibilisations adaptées, AGR ciblées	Bimestrielle + lors de chaque consultation publique	Faible mobilité, charges domestiques, normes sociales restrictives. Organiser les réunions près des villages, en journée, avec garde d'enfants
Jeunes sans emploi	Groupes vulnérables	Consulter	Sessions d'information sur les opportunités d'emploi et de formation, MGP, canaux numériques et radio	Trimestrielle + lors des campagnes de recrutement	Risque de frustration si exclus de l'emploi. Établir un programme de formation pré-emploi et de contenu local

Partie prenante	Catégorie	Niveau visé	Modes de participation	Fréquence / Phase	Obstacles identifiés et mesures d'adaptation
SOCIÉTÉ CIVILE, MÉDIAS ET PARTENAIRES					
ONG locales et nationales	Société civile	Impliquer	Accès aux documents du projet, association aux consultations communautaires, rôle dans le MGP VBG, rapportage indépendant	Trimestrielle + lors de chaque consultation publique majeure	Ressources limitées des ONG locales. Prévoir une ligne budgétaire pour leur participation et leur renforcement de capacités
Médias locaux (Radio Kamsar, presse)	Médias	Consulter	Conférences de presse, dossiers d'information, émissions radio dédiées, communiqués réguliers sur l'avancement	Bimestrielle + lors des événements majeurs du projet	Risque de désinformation si mal informés. Mettre en place une stratégie proactive de relations presse et des visites de chantier guidées
Partenaires techniques (consultants, CEMED-EEIC)	Expertise externe	Collaborer	Ateliers techniques, revues de livrables, transmission de données, co-production des instruments E&S	Continue pendant les phases d'études ; selon les mandats	Risque de dépendance excessive aux consultants externes. Former les équipes internes de l'UGP en parallèle
Nations Unies / Partenaires au développement	Partenaires int.	Consulter	Partage de rapports de conformité, consultations sur les standards internationaux, dialogue lors des missions de revue	Annuelle + lors des revues de conformité internationale	Exigences standards multiples et potentiellement contradictoires. Établir une cartographie des standards applicables et un plan de conformité intégré

Légende des niveaux de participation

Inform	— communication unidirectionnelle (diffusion de l'information)
Consulter	— recueil de retours et d'avis sur les propositions du projet
Impliquer	— travail conjoint sur les enjeux et les solutions
Collaborer	— co-construction des décisions clés du projet
Habiller	— autonomie et contrôle communautaire sur certaines décisions

Source : Mission P3P — Projet port en eau profonde, Guinée, 2025-2026

3.2. Identification des problématiques et activités nécessitant la participation tout au long du cycle du projet

L'identification des problématiques et des activités qui nécessitent la participation des parties prenantes est une étape clé de la démarche P3P. Elle permet de planifier de manière ciblée les activités d'engagement en fonction des enjeux spécifiques à chaque phase du cycle du projet et des catégories de parties prenantes concernées. Cette planification garantit que la participation n'est pas un exercice formel ponctuel, mais un processus continu, pertinent et adapté aux besoins de chaque moment.

Tableau 10 : Problématiques et activités nécessitant la participation des parties prenantes

Phase du projet	Problématique / Activité	Parties prenantes concernées	Type de participation requis
Préparation	Délimitation des emprises foncières et évaluation des PAP	Communautés riveraines, autorités foncières	Information, consultation, validation
Préparation	Évaluation des impacts sur la pêche et les activités marines	Pêcheurs artisanaux, associations de pêcheurs	Consultation approfondie, co-élaboration des mesures d'atténuation
Préparation	Consultation sur les mesures de réinstallation (PAR)	PAP, autorités locales, ONG	Consultation, négociation, validation
Construction	Recrutement de la main-d'œuvre locale	Communautés, jeunes, autorités locales	Information, processus transparent de sélection
Construction	Nuisances (bruit, poussières, trafic)	Communautés riveraines	Information préalable, mécanisme de signalement rapide
Construction	Risques VBG / EAS / HS liés à l'afflux de travailleurs	Femmes, jeunes filles, ONG, services de santé	Sensibilisation, formation, MGP spécifique VBG
Construction	Accès aux services de base pendant les travaux	Communautés, services sociaux	Information, suivi participatif
Exploitation	Partage des retombées économiques (emplois, contrats locaux)	Communautés, secteur privé local	Consultation, définition d'objectifs de contenu local
Exploitation	Gestion des impacts environnementaux continus	Communautés, ONG environnementales	Suivi participatif, rapports publics réguliers
Toutes phases	Fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes	Toutes les parties prenantes	Accessibilité continue, formation, retour d'information systématique

Source : Mission P3P, 2025-2026

3.3. Analyse des stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions

La diversité des parties prenantes identifiées - en termes de niveau d'instruction, de langue, de culture, de genre, de localisation géographique et de disponibilité - impose une palette variée de méthodes et d'outils d'interaction. Aucune méthode unique ne peut répondre de manière optimale aux besoins d'engagement de l'ensemble des parties prenantes. La stratégie d'interaction retenue pour ce projet repose donc sur une

combinaison de méthodes complémentaires, sélectionnées en fonction de l'objectif de communication, des caractéristiques des parties prenantes ciblées et des ressources disponibles.

Tableau 11 : Stratégies, méthodes et outils d'interaction avec les parties prenantes

Stade du projet	Thème de la consultation	Méthodes / stratégies utilisées	Calendrier : lieux / dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Identification du projet	Cadrage du projet et identification des besoins en infrastructure portuaire	Réunions d'échange et de travail entre la partie nationale et la BAD ; Revue documentaire et études de préféabilité ; Consultations exploratoires avec les ministères sectoriels	Dès l'inscription du projet au programme de la BAD ; Conakry — sièges des Ministères et Bureau BAD	• Ministère des Mines et de la Géologie • Ministère des Transports • BAD • Ministère du Plan	Gouvernement / BAD
	Identification des parties prenantes et cartographie préliminaire des impacts	Missions de reconnaissance de terrain dans la préfecture de Boké ; Entretiens exploratoires avec les autorités locales ; Observation participante dans les localités de la ZID	Phase initiale du projet ; Préfecture de Boké, Kamsar, localités de M'botini, Binari et Kouffin	• Préfecture de Boké • Mairie et délégation spéciale de Kamsar • Chefs de district (M'botini, Binari, Kouffin) • Communautés Bagas • Autorités coutumières	UGP
Préparation	Avis, perceptions, préoccupations et craintes relatives au projet	Entretiens individuels avec les leaders communautaires et les autorités ; Réunions publiques de consultation dans les 18 localités ; Rencontres sous forme de focus groupes (femmes, pêcheurs, jeunes, personnes âgées) ; Émissions radio en langues locales (Bagas, Pular, Susu)	Dès la conception détaillée du projet ; Dans les 18 localités devant accueillir le projet ; Kamsar et Boké	• Autorités administratives • Collectivités locales • Communautés riveraines • Pêcheurs artisanaux (communauté Bagas) • Femmes et groupes vulnérables • ONG locales	UGP
	Critères d'éligibilité des personnes affectées (PAP) et modalités de compensation	Entretiens individuels avec les acteurs et organisations concernées ; Rencontres sous forme de focus groupes ; Consultations spécifiques sur le PAR avec les PAP identifiées ;	1er trimestre de l'année de mise en oeuvre du PAR ; Dans les villages devant accueillir le projet ; Bureaux de la Préfecture de Boké	• Autorités administratives • Collectivités locales • Communautés riveraines • Groupes affectés par le projet (PAP directes) • Agriculteurs (PAP fonciers)	UGP

		Publication et diffusion des listes de PAP et des barèmes de compensation		• ONG d'accompagnement	
	Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) — présentation et appropriation	Entretiens avec les acteurs et organisations concernées ; Rencontres sous forme de focus groupes ; Sessions de formation des membres des CLGP ; Distribution de supports illustrés sur le MGP en langues locales	1er trimestre de l'année de mise en oeuvre ; Dans les villages devant accueillir le projet ; Sièges de district et de secteur	• Autorités administratives • Collectivités locales • Communautés riveraines • Société civile • Agence d'exécution / UGP	UGP
	Consultation sur l'EIES — présentation des impacts et mesures d'atténuation	Audiences publiques formelles organisées par l'AGEE (Arrêté A/2022/1646) ; Réunions communautaires avec restitution des résultats de l'EIES ; Mise à disposition des rapports à la Préfecture et en Mairie ; Émissions radio de vulgarisation des résultats clés	Après finalisation de l'EIES ; Conakry (siège AGEI) ; Préfecture de Boké et communes de la ZID	• AGEI et Ministère de l'Environnement • Collectivités locales • Communautés riveraines • Pêcheurs artisanaux • ONG environnementales • Médias locaux et nationaux	AGEI / UGP
	Genre, groupes vulnérables et risques VBG / EAS / HS	Focus groupes séparés animés exclusivement par des femmes facilitatrices ; Entretiens individuels confidentiels avec les femmes et personnes handicapées ; Sessions de sensibilisation sur les risques VBG liés au projet ; Consultation sur la mise en place du MGP VBG confidentiel	Phase de préparation et en continu ; Dans les 18 localités (lieux sécurisés) ; Centres de santé et organisations de femmes	• Femmes (chefs de ménage, veuves, jeunes femmes) • Personnes handicapées • Personnes âgées • Associations de femmes et de jeunes • ONG spécialisées VBG • Services de santé	UGP / ONG VBG
	Validation et partage du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)	Atelier national de validation multi-acteurs à Conakry et Boké ; Diffusion de la version préliminaire du P3P à la BAD et aux institutions ;	Avant l'évaluation du projet par la BAD ; Conakry et Boké ; Réunions en ligne avec la BAD	• BAD • Ministères sectoriels • Préfecture de Boké • ONG nationales • Représentants des communautés • Médias	UGP / BAD

		Collecte formalisée des commentaires des parties prenantes ; Soumission de la version finale à la BAD pour non-objection			
Construction	Information sur le démarrage des travaux, les nuisances et les mesures de mitigation	Réunions communautaires d'information préalable avant chaque phase de travaux ; Affichage des calendriers de travaux en langues locales ; Émissions radio bimensuelles sur l'avancement des travaux ; Numéro vert du projet communiqué à toutes les communautés	Avant démarrage et en continu ; Dans les 18 localités riveraines des chantiers ; Radio Kamsar et radios communautaires	• Communautés riveraines des chantiers • Chefs de secteur (18 localités) • Pêcheurs artisanaux • Agriculteurs • Travailleurs du chantier	Entreprise BTP + UGP
	Suivi de la mise en oeuvre du PAR et des compensations versées aux PAP	Réunions de suivi individuelles avec les PAP ; Comités de médiation en cas de litiges sur les compensations ; Missions de suivi indépendant avec un expert foncier ; Restitution publique des bilans de mise en oeuvre du PAR dans les villages	Tout au long de la phase de construction ; Dans les villages des PAP (M'botini, Binari, Kouffin) ; Bureaux de la Préfecture	• PAP directes (agriculteurs réinstallés, pêcheurs) • Autorités foncières locales • Chefs de district • ONG d'accompagnement • Expert foncier indépendant	UGP
	Sensibilisation sur les risques VBG / EAS / HS liés à l'afflux de travailleurs	Sessions de sensibilisation obligatoires à l'embauche de tout nouveau travailleur ; Sessions spécifiques pour les communautés (femmes, jeunes filles) ; Affichage du code de conduite sur tous les chantiers ; Activation du canal VBG confidentiel du MGP et diffusion du numéro dédié	Dès le début des travaux et en continu ; Sur les chantiers et dans les villages riverains ; Centres de santé de Kamsar	• Travailleurs du chantier (toutes catégories) • Femmes et jeunes filles des communautés riveraines • ONG spécialisées VBG • Services de santé • CLGP (membres VBG)	UGP / ONG VBG
	Suivi participatif des impacts environnementaux et sociaux des travaux	Comités locaux de suivi environnemental (UGP + communautés + AGEE) ;	Trimestrielle pendant toute la construction ;	• Communautés riveraines • Pêcheurs artisanaux	UGP + AGEE

Exploitation		Visites de terrain conjointes trimestrielles ; Rapports de suivi partagés avec les communautés et publiés en mairie ; Signalements via le MGP et les boîtes à doléances	Sites de chantier et villages riverains ; Zone côtière et marine	• ONG environnementales • AGEE / Ministère de l'Environnement • Bureau de contrôle des travaux	
	Restitution semestrielle de la mise en oeuvre du P3P et du MGP	Réunions semestrielles de restitution avec toutes les parties prenantes ; Présentation des statistiques du MGP (reçues, résolues, en attente) ; Collecte des nouvelles préoccupations et suggestions des communautés ; Diffusion des rapports P3P aux canaux institutionnels et communautaires	Semestrielle (juin et décembre) ; Kamsar et villages des 3 districts ; Transmission numérique à la BAD	• Toutes les parties prenantes • BAD • Ministères et institutions • Autorités locales • ONG et médias	UGP
	Information sur le fonctionnement du port et les opportunités économiques pour les communautés	Ateliers annuels d'information sur les retombées économiques (emplois, contenu local, taxes) ; Émissions radio régulières sur le fonctionnement du port ; Publication du rapport annuel de performance E&S ; Conférences de presse semestrielles	Annuelle dès l'ouverture du port ; Kamsar et localités riveraines ; Médias de la préfecture de Boké	• Communautés riveraines • Secteur privé local (PME de Boké) • Jeunes et demandeurs d'emploi • Autorités locales • Médias	UGP / Autorité portuaire
	Suivi participatif des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation portuaire	Réunions trimestrielles des comités locaux de suivi environnemental ; Monitoring participatif de la qualité de l'eau et des ressources halieutiques ; Rapports de suivi rendus publics auprès des communautés et de la BAD ; Activation du MGP pour les signalements d'impacts continus	Trimestrielle en phase d'exploitation ; Zone côtière et marine autour du port ; Villages riverains des 3 districts	• Communautés riveraines • Pêcheurs artisanaux (communauté Bagas) • ONG environnementales • AGEE / Ministère de l'Environnement • BAD (supervision)	UGP + AGEE

	Gestion continue des plaintes et des doléances des populations riveraines	Maintien des CLGP opérationnels dans les 3 districts ; Sessions trimestrielles des CLGP et du CGP central ; Rapport trimestriel sur l'état du MGP soumis à la BAD ; Évaluation annuelle externe de l'efficacité du MGP	Continue en phase d'exploitation ; Sièges de district et bureau UGP de Kamsar ; Boîtes à doléances dans les 18 localités	• Communautés riveraines • PAP (anciens réinstallés) • Pêcheurs artisanaux • Femmes et groupes vulnérables • Toutes parties prenantes potentiellement affectées	UGP
	Consultation annuelle sur le partage des bénéfices et le contenu local	Ateliers annuels de dialogue multipartite sur les bénéfices pour les communautés ; Présentation des données d'emploi local, de contenu local et de RSE du port ; Groupes de travail thématiques sur l'amélioration des retombées locales ; Collecte formalisée des suggestions d'amélioration des communautés	Annuelle ; Kamsar (siège du port) et Boké ; Villages des 3 districts	• Communautés riveraines • Autorités locales (Préfecture, Mairie) • Secteur privé local (fournisseurs, PME) • Organisations de jeunes et de femmes • ONG locales	UGP / Autorité portuaire
Clôture et évaluation finale	Bilan participatif de la mise en oeuvre du P3P sur l'ensemble du cycle de vie du projet	Atelier de bilan multi-acteurs (Conakry et Boké) ; Enquête ménages dans les 18 localités sur les impacts perçus ; Focus groupes de bilan avec les femmes, les pêcheurs et les anciens PAP ; Rapport d'évaluation finale soumis à la BAD	Fin du cycle de concession / à définir ; Conakry et localités des 3 districts ; Transmission à la BAD	• Toutes les parties prenantes • BAD • Gouvernement • Communautés riveraines • Anciens PAP • ONG locales	UGP / BAD
	Transfert des mécanismes de participation aux autorités nationales compétentes	Réunions formelles de transfert des archives du MGP et des registres de participation ; Sessions de formation des agents de la Préfecture et de l'AGEE ; Protocole de transfert signé entre l'UGP et les autorités nationales	Fin du projet ; Préfecture de Boké ; Siège AGE (Conakry)	• Préfecture de Boké • AGE • Ministère des Mines et de la Géologie • Collectivités locales	UGP / Gouvernement

3.4. Élaboration de la stratégie de partage des informations

3.4.1. Brève description des informations à communiquer

La stratégie de partage des informations vise à garantir que toutes les parties prenantes disposent, en temps opportun et dans des formats accessibles, des informations dont elles ont besoin pour comprendre le projet, participer utilement aux consultations et faire valoir leurs droits. Les informations à communiquer seront adaptées à chaque phase du projet et à chaque catégorie de parties prenantes.

Durant la phase de préparation, les informations prioritaires porteront sur : la nature, les objectifs et les composantes du projet ; les zones d'impact et les localités concernées ; les processus d'acquisition de terres et les droits des personnes affectées ; les mécanismes de compensation et de réinstallation prévus dans le PAR ; les calendriers des consultations publiques et la manière d'y participer ; et le fonctionnement du MGP.

Durant la phase de construction, la communication portera principalement sur : les activités de construction en cours et leurs impacts prévisibles sur les communautés ; les mesures d'atténuation mises en œuvre et leur efficacité ; les procédures de recrutement de la main-d'œuvre locale ; les règles de sécurité pour les communautés riveraines ; et les mises à jour régulières sur le fonctionnement du MGP.

Durant la phase d'exploitation, les informations à partager comprennent : les résultats du projet et ses retombées économiques pour les communautés ; les procédures de gestion des impacts environnementaux continus ; les rapports de suivi environnemental et social accessibles au public ; et les mécanismes de remontée des préoccupations et de retour d'information.

3.4.2. Formats et modes de communication du projet

La sélection des formats et modes de communication repose sur une analyse des niveaux d'alphabétisation, des langues pratiquées, des habitudes médiatiques et des contraintes logistiques des différentes parties prenantes dans la zone du projet. Dans la zone de Kamsar et de Boké, les langues locales principales sont le Susu, le Pular (Peul) et le Bagas (langue de la communauté autochtone). Le taux d'alphabétisation restant limité dans les communautés rurales, les formats oraux et visuels seront privilégiés pour les messages destinés aux communautés, tandis que les documents écrits en français seront réservés aux acteurs institutionnels et aux parties prenantes lettrées.

3.4.2.2. Les focus groupes

Les focus groupes constituent un outil privilégié pour recueillir les points de vue spécifiques des groupes qui s'expriment peu lors des réunions publiques mixtes. Ils seront organisés de manière séparée pour les femmes, les pêcheurs, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, afin de créer un espace sécurisé et propice à l'expression libre. Chaque focus groupe sera animé par un modérateur formé, assisté d'un preneur de notes, et comportera entre 8 et 15 participants. Les résultats des focus groupes seront systématiquement intégrés dans les rapports de consultation et pris en compte dans les décisions de conception et de gestion du projet.

3.4.2.3. Les entretiens individuels

Les entretiens individuels seront conduits avec les acteurs clés - leaders communautaires, chefs de district et de secteur, représentants des associations de pêcheurs, responsables d'ONG - ainsi qu'avec les personnes affectées par le projet qui nécessitent une prise en charge individuelle, notamment les PAP dont la situation foncière ou économique est particulièrement complexe. Ces entretiens permettront d'aborder

des sujets sensibles (compensations, déplacement, VBG) dans un cadre confidentiel et d'obtenir des informations de qualité sur les préoccupations les plus profondes des parties prenantes.

3.4.2.4. Les médias de masse

Les radios locales, notamment Radio Kamsar et les radios communautaires de la préfecture de Boké, constituent le média de masse le plus accessible et le plus écouté dans la zone du projet. Des émissions régulières en langues locales (Susu, Pular, Bagas) seront produites pour informer les communautés sur l'avancement du projet, les activités de consultation à venir et les procédures du MGP. Des spots radio courts et mémorables seront diffusés à intervalles réguliers pour maintenir le niveau de sensibilisation. Des affichages dans les lieux publics (marchés, centres de santé, mosquées et églises) compléteront le dispositif médiatique, notamment pour les populations qui n'ont pas accès aux radios.

3.4.2.5. Les ateliers

Des ateliers thématiques réuniront les acteurs institutionnels, les représentants des organisations de la société civile, les experts sectoriels et les représentants des communautés pour travailler collectivement sur des thèmes spécifiques liés au projet : la gestion des impacts fonciers, le plan de réinstallation, les opportunités d'emploi et de contenu local, la gestion des impacts environnementaux, ou encore les mécanismes de partage des bénéfices. Ces ateliers adopteront des approches participatives (travaux en sous-groupes, restitutions en plénière, techniques de priorisation collective) pour favoriser l'appropriation des conclusions par toutes les parties.

3.4.2.6. Brochures sur le projet

Des brochures illustrées sur le projet, ses objectifs, ses composantes, ses impacts potentiels et les mesures d'atténuation seront produites en français et en langues locales. Elles seront distribuées lors des réunions communautaires, dans les administrations locales, les centres de santé, les marchés et les lieux de regroupement. Pour les communautés peu alphabétisées, des versions imagées et illustrées, explicitant visuellement les informations clés, seront prioritairement utilisées. Des affiches grand format récapitulant les informations essentielles sur le MGP - comment déposer une plainte, qui contacter, quels délais attendre - seront installées dans tous les villages de la ZID.

3.4.2.7. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

La gestion des feedbacks constitue une composante fondamentale de la stratégie de communication, garantissant que la participation des parties prenantes est un dialogue véritable et non un exercice à sens unique. Tout retour d'information - préoccupation, suggestion, question ou plainte - reçu par l'UGP ou les équipes du projet fera l'objet d'un enregistrement systématique, d'un traitement approprié et d'une réponse communiquée à la partie prenante concernée dans des délais préalablement définis.

Un système de suivi des feedbacks sera mis en place, permettant de tracer chaque interaction depuis sa réception jusqu'à la réponse finale. Les tendances dans les feedbacks (types de préoccupations récurrentes, localités avec un nombre élevé de questions) seront analysées régulièrement par l'UGP pour adapter la stratégie de communication et identifier les domaines nécessitant une attention particulière. Les résultats des consultations, les décisions prises sur la base des retours des parties prenantes et les mesures correctives adoptées seront communiqués aux communautés lors des réunions de restitution organisées à intervalles réguliers.

3.5. Élaboration du planning de la participation le long du cycle du projet

Le planning de la participation des parties prenantes est structuré selon les trois grandes phases du projet : la préparation (études et conception), la construction et l'exploitation. Pour chaque phase, les activités de participation, les parties prenantes ciblées, les méthodes utilisées et les responsables sont précisés. Ce planning est un document vivant, susceptible d'être adapté en fonction de l'évolution du projet, des retours des parties prenantes et des exigences des bailleurs.

Tableau 12 : Calendrier de participation des parties prenantes

Phase	Activité de participation	Parties prenantes ciblées	Méthode / Responsable
Préparation (2026)	Publication et diffusion du P3P et de l'EIES préliminaire	Institutions, ONG, grand public	Site web, médias / UGP
Préparation	Consultations publiques dans les 18 localités de la ZID	Communautés riveraines	Réunions publiques / UGP + autorités locales
Préparation	Focus groupes avec pêcheurs, femmes, personnes âgées	Groupes vulnérables, pêcheurs	Focus groupes / Experts sociaux UGP
Préparation	Consultation sur le PAR et les mesures de réinstallation	PAP directes, autorités foncières	Entretiens individuels + ateliers / UGP
Préparation	Atelier de validation du P3P et de l'EIES avec parties prenantes nationales	Institutions, ONG, BAD	Atelier / UGP + BAD
Construction (2027-2030)	Réunions mensuelles dans les localités riveraines	Communautés riveraines	Réunions de quartier / Entreprise + UGP
Construction	Émissions radio bimensuelles sur l'avancement du projet	Grand public	Radio / UGP (communication)
Construction	Sensibilisation VBG / EAS / HS pour travailleurs et communautés	Travailleurs, femmes, jeunes	Séances de formation / ONG spécialisée
Construction	Rapport semestriel de mise en œuvre du P3P	BAD, institutions, public	Rapport / UGP
Exploitation (2031+)	Réunions trimestrielles de suivi avec les communautés	Communautés, ONG, autorités locales	Réunions de suivi / UGP
Exploitation	Publication annuelle du rapport de performance environnementale et sociale	Grand public, BAD, institutions	Rapport public / UGP
Exploitation	Évaluation annuelle du MGP et mise à jour du P3P	Toutes les parties prenantes	Revue participative / UGP + consultants

Source : UGP, Mission P3P, 2025-2026

Tableau 13 : Calendrier Intégral du plan participation des parties prenantes

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Identification du projet	Identification des besoins en infrastructure portuaire de la région nord-ouest et définition du périmètre du projet	Réunions d'échange et de travail entre la partie nationale et la BAD ; revue documentaire et études de préfaisabilité	Ministère des Mines et de la Géologie, Ministère des Transports, BAD	Gouvernement / BAD	2023 – 2024
	Identification des parties prenantes primaires et cartographie préliminaire des impacts potentiels	Missions de reconnaissance sur le terrain dans la préfecture de Boké ; entretiens exploratoires avec les autorités locales	Préfecture de Boké, Mairie de Kamsar, chefs de district de M'botini, Binari et Kouffin	UGP / BAD	2023 – 2024
	Confirmation de la localisation du site (Kouffin) et identification des principales problématiques sociales et environnementales	Visites de terrain ; échanges informels avec les leaders communautaires ; consultation des services techniques de l'État	Communautés Bagas, pêcheurs artisanaux, AGEE (Ministère de l'Environnement)	UGP	2024
	Validation de la faisabilité socio-environnementale du projet et décision de poursuivre la préparation	Réunions de validation interministérielle ; échanges avec la BAD sur la catégorisation E&S du projet	Ministères concernés, BAD, Préfecture de Boké	Gouvernement / BAD	2024
Préparation du projet	Élaboration de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et définition des composantes techniques du port	Ateliers techniques avec ingénieurs et experts portuaires ; consultation des opérateurs miniers (CBG, SMB-Winning)	Ministère des Transports, opérateurs miniers, bureau d'études techniques	UGP	2024 – 2025
	Lancement de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)	Consultations publiques d'ouverture de l'EIES dans les 3 districts ; focus groupes avec les communautés riveraines	Communautés des 18 localités, pêcheurs artisanaux, agriculteurs, femmes, chefs de district	UGP + consultants EIES	2025
	Élaboration et diffusion du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) — version préliminaire	Mise en ligne du P3P provisoire ; diffusion aux institutions nationales et à la BAD ; collecte de commentaires	BAD, Ministères, autorités locales, ONG, associations de pêcheurs	UGP	2025

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
	Consultations publiques formelles sur l'EIES conformément à la procédure nationale (Arrêté A/2022/1646)	Audiences publiques organisées par l'AGEE ; réunions communautaires avec interprètes en langues locales (Bagas, Pular, Susu)	Ensemble des communautés riveraines, groupes vulnérables, ONG, médias	AGEE / UGP	2025
	Focus groupes spécifiques avec les groupes vulnérables (femmes, pêcheurs, personnes âgées, PAP fonciers)	Focus groupes séparés animés par des facilitateurs formés et des interprètes locaux ; supports illustrés adaptés	Femmes des 18 localités, pêcheurs artisanaux, personnes âgées, agriculteurs PAP	UGP + ONG locales	2025
	Consultation sur le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et validation des listes de PAP	Entretiens individuels avec les PAP fonciers ; réunions de concertation sur les modalités de compensation ; publication des listes	PAP directes (agriculteurs, pêcheurs dont les terres sont dans l'emprise), chefs de district, autorités foncières	UGP + expert foncier	2025 – 2026
	Atelier de validation nationale du P3P, de l'EIES et du PAR avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles	Atelier national de restitution et de validation à Conakry et à Boké ; soumission à la non-objection de la BAD	Ministères, Préfecture de Boké, BAD, ONG nationales, représentants des communautés	UGP / BAD	2026
Construction	Mise en place des CLGP dans les 3 districts et formation des membres	Réunions d'installation des CLGP ; sessions de formation sur les procédures du MGP et la gestion des VBG/EAS/HS	Membres des CLGP (chefs de district, représentants des femmes et pêcheurs, assistants communautaires UGP)	UGP	T1 2027
	Campagnes de sensibilisation initiales sur le projet, le MGP et les risques VBG/EAS/HS	Réunions villageoises dans les 18 localités ; émissions radio en langues locales ; distribution de brochures illustrées	Ensemble des communautés des 18 localités, travailleurs nouvellement recrutés, femmes et jeunes	UGP + ONG VBG	T1 – T2 2027
	Réunions mensuelles de suivi dans les localités riveraines des chantiers	Réunions communautaires mensuelles de mise à jour sur l'avancement des travaux et les nuisances en cours	Communautés riveraines des zones de chantier actives, chefs de secteur, CLGP	Entreprise BTP + UGP	Mensuelle 2027 – 2030
	Émissions radio bimensuelles sur l'avancement du projet, le MGP et la prévention des VBG	Émissions régulières sur Radio Kamsar et radios communautaires en Français, Pular, Susu et Bagas	Grand public de la préfecture de Boké et des zones riveraines	UGP (Communication)	Bimensuelle 2027 – 2030

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
	Suivi participatif des impacts environnementaux et sociaux des travaux	Comités locaux de suivi environnemental ; visites de terrain conjointes UGP-communautés-AGEE	Communautés riveraines, pêcheurs artisanaux, ONG environnementales, AGEe	UGP + AGEe	Trimestrielle 2027 – 2030
	Réunions semestrielles de restitution sur la mise en œuvre du P3P et du MGP	Réunions de restitution à Kamsar et dans les villages ; statistiques MGP ; recueil des préoccupations nouvelles	Toutes les parties prenantes (communautés, institutions, ONG, médias, BAD)	UGP	Semestrielle 2027 – 2030
	Mise en œuvre et suivi du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et des compensations	Entretiens de suivi individuels avec les PAP ; réunions de médiation en cas de litiges	PAP directes (agriculteurs, pêcheurs réinstallés), autorités locales, expert foncier indépendant	UGP + expert foncier	Continue 2027 – 2029
	Production et soumission des rapports semestriels de mise en œuvre du P3P à la BAD	Rapport semestriel P3P (10-15 pages) : statistiques MGP, activités de consultation, indicateurs, mesures correctives	BAD, Ministère des Mines, Préfecture de Boké	UGP / BAD	Semestrielle 2027 – 2030
Exploitation	Révision et mise à jour du P3P pour la phase d'exploitation ; identification des nouvelles parties prenantes et enjeux émergents	Atelier de révision participatif du P3P ; consultations institutionnelles ; validation par la BAD	Toutes les parties prenantes ; nouveaux acteurs liés à l'exploitation (armateurs, douanes, ONSS)	UGP	T4 2030
	Réunions trimestrielles de suivi des impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation portuaire	Monitoring participatif des ressources marines (qualité de l'eau, stocks halieutiques) ; rapports publics de suivi	Communautés riveraines, pêcheurs artisanaux, ONG environnementales, Ministère de l'Environnement	UGP + AGEe	Trimestrielle dès 2031
	Consultation annuelle sur le partage des retombées économiques (emplois locaux, contenu local, taxes et redevances)	Ateliers annuels de dialogue multipartite ; présentation des données d'emploi local et de contenu local	Communautés riveraines, autorités locales, secteur privé local (PME de Boké), ONG	UGP / Autorité portuaire	Annuelle dès 2031
	Évaluation annuelle externe de l'efficacité du P3P et du MGP	Évaluation indépendante externe incluant enquêtes de satisfaction, audit du MGP, recommandations d'amélioration	Ensemble des parties prenantes ; consultants indépendants ; BAD	Consultant externe / BAD	Annuelle dès 2031

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
	Publication du rapport annuel de performance environnementale et sociale du port	Rapport public de performance E&S (20-30 pages) ; diffusion site web, Préfecture, Mairie ; conférence de presse	Grand public, médias, institutions nationales, BAD, ONG, communautés riveraines	UGP	Annuelle dès 2031
Clôture et évaluation finale	Bilan final de la mise en oeuvre du P3P et du MGP sur l'ensemble du cycle de vie du projet	Atelier de bilan participatif multi-acteurs ; rapport d'évaluation finale soumis à la BAD ; archivage des registres	Toutes les parties prenantes, BAD, Gouvernement, ONG, communautés riveraines	UGP / BAD	À définir
	Enquête finale de satisfaction des communautés riveraines sur les impacts et les bénéfices du projet	Enquête ménages dans les 18 localités ; focus groupes de bilan avec femmes, pêcheurs et anciens PAP	Communautés des 18 localités, anciens PAP, associations de femmes et de pêcheurs	UGP + ONG locales	À définir
	Transfert des archives du MGP et des registres de participation aux autorités nationales compétentes	Transfert documentaire formalisé ; formation des agents de la Préfecture et de l'AGEE sur les archives E&S	Préfecture de Boké, AGEE, Ministère des Mines et de la Géologie	UGP / Gouvernement	À définir

3.6. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

L'analyse des consultations préliminaires réalisées dans le cadre de l'élaboration de ce P3P a permis de dégager un tableau synthétique des besoins, préoccupations et attentes des principales catégories de parties prenantes. Cette synthèse constitue un référentiel essentiel pour calibrer les activités d'engagement et s'assurer que les enjeux les plus saillants sont adressés de manière prioritaire.

Tableau 14 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes consultées

Catégorie de PP	Préoccupations principales	Attentes	Suggestions
Communautés riveraines (M'botini, Binari, Kouffin)	Perte de terres agricoles et de zones de pêche ; nuisances pendant la construction ; risques pour la santé	Compensation juste et préalable ; priorité d'embauche locale ; accès aux infrastructures sociales	Création d'un fonds local de développement ; formation professionnelle pour les jeunes
Pêcheurs artisanaux	Perturbation irréversible des zones de pêche ; restriction d'accès à la mer pendant la construction	Compensation des pertes de revenus ; délimitation claire des zones autorisées ; solutions alternatives de subsistance	Création de zones de pêche alternatives ou d'élevage piscicole compensatoire
Femmes et groupes vulnérables	Exclusion des consultations et des opportunités d'emploi ; risques de VBG liés à l'afflux de travailleurs	Participation effective aux consultations ; accès aux emplois du projet sans discrimination ; protection contre les VBG	Formation professionnelle et appui aux activités génératrices de revenus féminines
Autorités locales (Préfecture, Mairie)	Capacités administratives insuffisantes pour gérer les impacts du projet ; faible coordination avec l'UGP	Coordination étroite avec le projet ; renforcement des capacités locales ; partage de l'information en temps réel	Création d'un comité de suivi local incluant les autorités
ONG et société civile	Manque de transparence dans la gestion des impacts ; risques de VBG non adressés	Accès aux informations et documents du projet ; participation aux mécanismes de suivi	Impliquer les ONG locales dans la mise en œuvre du MGP VBG
Opérateurs miniers (CBG, SMB)	Concurrence pour la main-d'œuvre qualifiée ; interférences du projet avec les opérations existantes	Coordination sur la logistique et les infrastructures partagées ; cadre de coopération formalisé	Mise en place d'une plateforme de coordination des opérateurs

Source : Consultations préliminaires P3P, 2025-2026

Tableau 15 : Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Bailleur de fonds	Banque Africaine de Développement (BAD)	Département régional Afrique de l'Ouest — équipe projet	Chargés de projets, spécialistes E&S, experts sectoriels	Français, Anglais	Rapports SO 10, portail de gestion BAD, missions de supervision trimestrielles, courriels officiels, réunions en ligne	Aucun besoin spécial
	Ministère des Mines et de la Géologie	Unité de Gestion du Projet (UGP) Direction Nationale des Mines et de la Géologie (DNMG)	Salariés et cadres du projet Fonctionnaires, cadres techniques	Français Français	Courriel, téléphone, réunions internes hebdomadaires, rapports périodiques Courriel, courrier officiel, réunions de coordination interministérielle	Aucun besoin spécial Aucun besoin spécial
Gouvernement central	Ministère des Transports et des Travaux Publics	Direction nationale des ports et de la navigation maritime Autorité portuaire nationale de Guinée	Fonctionnaires, ingénieurs portuaires Fonctionnaires, régulateurs, experts nautiques	Français Français	Courriel, courrier officiel, réunions techniques, visites de site Courriel, courrier officiel, réunions de validation des plans techniques	Aucun besoin spécial Aucun besoin spécial
	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE) Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)	Fonctionnaires, évaluateurs environnementaux Fonctionnaires, techniciens forestiers et marins	Français Français	Courriel, dépôt officiel de l'EIES, audiences publiques environnementales, visites de terrain Courriel, rapports de suivi environnemental, visites de terrain conjointes	Aucun besoin spécial Aucun besoin spécial
	Ministère du Plan et du Développement Économique	Direction nationale du Plan	Fonctionnaires, planificateurs économiques	Français	Courriel, rapports de performance économique, réunions de revue nationale	Aucun besoin spécial
	Ministère de la Femme et de la Protection de l'Enfance	Direction de la Promotion de la Femme et du Genre	Fonctionnaires	Français	Courriel, téléphone, réunions de concertation	Développer des modules spécifiques de renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles ; intégrer le genre dans tous les instruments E&S

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Autorités locales et territoriales Secteur privé des travaux	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Direction nationale du commerce extérieur	Fonctionnaires	Français	Courriel, téléphone, réunions de coordination sur les ZES et le contenu local	Aucun besoin spécial
	Administration territoriale	Préfecture de Boké — préfet et services déconcentrés	Fonctionnaires d'État, élus locaux	Français, Pular, Susu	Courriel, courrier officiel, téléphone, réunions de coordination, visites de terrain	Éducation sur les procédures de sauvegarde E&S ; appui logistique pour la mobilisation des consultations communautaires
		Délégation spéciale de Kamsar	Élus locaux, fonctionnaires communaux	Français, Susu, Pular	Courriel, téléphone, réunions communales, affichage en mairie	Éducation sur les procédures de sauvegarde ; coordination avec les autorités coutumières pour assurer la représentativité
		Chefs de district (M'botini, Binari, Kouffin)	Dignitaires coutumiers, représentants communautaires	Bagas, Pular, Susu — français partiel	Réunions communautaires, visites de terrain, radio locale en langues locales, émissions rurales	Éducation sur le processus de consultation ; supports illustrés et oraux en langues locales ; présence d'interprètes ; indemnisation de participation
		Chefferie locale				
	Opérateurs miniers	Chefs de secteur — 18 localités (Tabanka)	Dignitaires de village, porte-paroles communautaires	Bagas, Pular, Susu — très faible niveau de français	Crieurs publics, réunions de village, affiches illustrées, radio communautaire, boîtes à doléances	Supports exclusivement oraux et illustrés ; assistance d'interprètes locaux ; animation par des pairs communautaires formés ; point focal MGP désigné par village
		CBG, SMB-Winning et autres opérateurs actifs dans la région de Boké	Cadres, ingénieurs, techniciens spécialisés	Français, Anglais	Courriel, réunions de coordination logistique, rapports de performance sectorielle	Aucun besoin spécial
		Entreprises de construction et de génie civil	Ingénieurs, contremaîtres, ouvriers qualifiés et non qualifiés	Français, Pular, Susu, langues locales	Affichage sur chantier, réunions de chantier hebdomadaires, téléphone, boîtes à doléances de chantier	Réunions organisées en heures de repos ou à la descente du chantier ; formation obligatoire VBG/EAS/HS à l'embauche de tout nouveau travailleur
		Secteur privé des travaux (BTP)				
	Fournisseurs et sous-traitants locaux (PME de Boké)	Bureau de contrôle et de supervision des travaux	Ingénieurs-conseils, superviseurs, inspecteurs E&S	Français	Courriel, rapports de supervision, réunions techniques, visites de chantier	Aucun besoin spécial
		Fournisseurs et sous-traitants locaux (PME de Boké)	Artisans, commerçants, PME locales	Français, Pular, Susu	Affichage, téléphone, réunions d'information sur les appels d'offres, radio locale	Éducation sur les procédures d'appel d'offres et les exigences de contenu local ; programme d'appui à la mise à niveau des PME locales

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Communautés et populations affectées	Populations riveraines affectées	Communautés des 18 localités — agriculteurs, ménages, artisans	Agriculteurs, éleveurs, ménages ruraux, femmes et enfants	Bagas, Pular, Susu — très peu de français	Réunions publiques villageoises, crieurs publics, radio locale, affiches illustrées, MGP (boîtes à doléances, numéro vert)	Éducation sur le processus et les droits ; supports en langues locales ; interprètes obligatoires ; sessions adaptées aux illettrés ; horaires compatibles avec les activités agricoles
		Pêcheurs artisanaux — communauté Bagas	Pêcheurs, transformatrices de poisson, familles dépendantes	Bagas, Susu — peu de français	Radio locale en langues locales, réunions sur les débarcadères, visites de terrain, MGP	Sessions adaptées aux cycles et horaires de pêche ; points de contact fixes sur les débarcadères ; présence d'interprètes Bagas
		Agriculteurs — Personnes Affectées par le Projet (PAP fonciers)	Propriétaires terriens coutumiers, cultivateurs, métayers	Bagas, Pular, Susu	Réunions villageoises, visites de terrain, entretiens individuels, MGP, supports illustrés PAR	Éducation approfondie sur les droits fonciers et le PAR ; médiateurs communautaires formés ; consultation individuelle sur les compensations ; appui d'ONG d'accompagnement
	Groupes vulnérables	Femmes — chefs de ménage, veuves, femmes enceintes ou allaitantes, personnes handicapées, personnes âgées	Groupes à besoins spécifiques, marginalisés des consultations mixtes	Bagas, Pular, Susu	Focus groupes séparés animés par des femmes, radio locale, supports illustrés adaptés, MGP VBG confidentiel	Réunions en journée près des villages avec garde d'enfants ; animatrices femmes exclusivement ; MGP VBG anonyme et confidentiel ; accessibilité PMR ; modules de renforcement des capacités féminines
		Jeunes sans emploi (hommes et femmes)	Jeunes actifs cherchant un emploi, non ou peu scolarisés	Français, Pular, Susu	Radio locale, affichage, téléphone, réseaux sociaux, réunions de quartier	Sessions d'information ciblées sur les opportunités d'emploi local ; programme de formation pré-emploi ; accès transparent aux processus de recrutement
Organisation de la société civile	ONG et organisations communautaires de base (OCB)	ONG locales et nationales actives dans la région de Boké	Personnel salarié, bénévoles, experts sectoriels	Français, Pular, Susu	Courriel, téléphone, réunions de concertation, partage des documents du projet (P3P, EIES, PAR)	Renforcement de capacités sur les normes E&S de la BAD et les procédures du MGP ; ligne budgétaire dédiée à leur participation
		Associations de pêcheurs artisanaux	Membres élus, représentants des groupements de pêcheurs	Bagas, Susu, Pular	Réunions d'association, radio locale en langues locales, MGP	Éducation sur les droits des pêcheurs et le mécanisme de compensation ; supports oraux ; interprètes Bagas
	Associations de femmes et de jeunes	Groupements féminins et associations de jeunesse des 3 districts	Membres des associations communautaires locales	Bagas, Pular, Susu	Réunions d'association, radio locale, affiches illustrées	Soutien aux activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes ; éducation sur le MGP VBG ; modules d'autonomisation économique

Catégorie	Partie prenante	Entité	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Médias	Médias — radios, presse, télévision	Radio Kamsar et radios communautaires de la préfecture de Boké	Journalistes, animateurs radio, techniciens	Français, Pular, Susu, Bagas	Courriel, téléphone, dossiers de presse, émissions dédiées au projet, visites de chantier organisées	Aucun besoin spécial
		Presse nationale écrite et télévisions nationales	Journalistes d'investigation et de reportage	Français	Courriel, communiqués de presse officiels, conférences de presse, portail web du projet	Aucun besoin spécial

Légende — Besoins spéciaux

Aucun besoin spécial — notification standard, pas d'adaptation particulière requise

Besoin spécifique identifié — adaptation des méthodes, outils ou calendriers de consultation nécessaire

Besoin prioritaire — mesures proactives obligatoires ; exclusion ou marginalisation probable sans intervention ciblée

Source : Mission d'identification des parties prenantes — Projet port en eau profonde, Guinée, 2025-2026

3.7. Élaboration de la base de données des parties prenantes

Une base de données des parties prenantes sera mise en place et maintenue à jour tout au long du cycle de vie du projet. Elle constituera l'outil central de gestion des contacts et des interactions entre l'UGP et les parties prenantes. Cette base de données, hébergée sur une plateforme sécurisée accessible aux membres autorisés de l'UGP, contiendra pour chaque partie prenante les informations suivantes : identification complète (nom, organisation, fonction, coordonnées téléphoniques et postales), catégorie (partie affectée, partie intéressée, groupe vulnérable, personnel du projet), localisation géographique, langue préférée de communication, niveau d'intérêt et d'influence, historique des interactions (dates, méthodes, sujets abordés) et suivi des engagements pris par le projet.

Cette base de données sera gérée dans le strict respect des principes de confidentialité et de protection des données personnelles. L'accès sera limité aux membres de l'UGP ayant besoin de cette information dans l'exercice de leurs fonctions. Aucune information personnelle identifiable ne sera partagée avec des tiers sans le consentement explicite de la personne concernée. Les données seront utilisées exclusivement à des fins de planification et de suivi des activités d'engagement des parties prenantes.

4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes traduit en actions concrètes la stratégie d'engagement décrite dans les sections précédentes. Il précise pour chaque activité de participation les parties prenantes ciblées, les méthodes utilisées, les responsables, le calendrier et les ressources nécessaires. Ce plan constitue le document opérationnel de référence pour l'UGP dans la mise en œuvre quotidienne des activités d'engagement.

4.1. Calendrier du Plan de Participation des Parties Prenantes

Le calendrier ci-dessous présente les principales activités d'engagement des parties prenantes prévues pour la première année de mise en œuvre du P3P (phase de préparation et début de construction). Il sera actualisé semestriellement pour intégrer les activités des phases suivantes et tenir compte des retours des parties prenantes. Les trimestres (T1 à T4) correspondent aux trimestres de la première année d'exécution.

Tableau 16 : Calendrier d'exécution du P3P par phase du projet

Activité	Responsable	T1	T2	T3	T4
Consultations publiques initiales dans les 18 localités	UGP + Autorités locales	X			
Focus groupes (femmes, pêcheurs, jeunes, personnes âgées)	UGP + ONG	X	X		
Production et diffusion de brochures en langues locales	UGP (Communication)	X	X		
Émissions radio (bimensuelles, 3 stations)	UGP (Communication)	X	X	X	X
Ateliers de validation (EIES, PAR, P3P)	UGP + BAD		X		
Formation du personnel sur la SO 10 et le MGP	UGP + Consultant	X			
Mise en place et opérationnalisation du MGP	UGP	X			
Réunions mensuelles de suivi dans les localités (construction)	Entreprise + UGP			X	X
Sensibilisation VBG / EAS / HS	ONG spécialisée	X	X	X	X
Rapport semestriel P3P	UGP		X		X
Évaluation annuelle du P3P et mise à jour	UGP + Consultant externe				X

Source : Mission P3P, 2026

5. STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNÉRABLES

La prise en compte des points de vue des groupes vulnérables constitue une obligation fondamentale de la SO 10 de la BAD et un impératif éthique inhérent à tout processus de participation sociale équitable et inclusif. Dans le contexte du projet de construction du port en eau profonde, plusieurs facteurs structurels rendent indispensable la mise en place d'une stratégie spécifique et proactive pour garantir que les groupes vulnérables - femmes, personnes âgées, personnes handicapées, jeunes sans emploi, ménages pauvres, pêcheurs artisanaux dépendants - ne soient pas laissés pour compte dans les processus de consultation et de prise de décision.

La stratégie de participation des groupes vulnérables repose sur quatre piliers complémentaires, décrits ci-après.

Pilier 1 : Identification proactive et suivi individualisé

L'UGP conduira, dès la phase de préparation, une cartographie détaillée des groupes vulnérables dans chacune des 18 localités de la ZID. Cette cartographie, réalisée en collaboration avec les autorités locales et les organisations communautaires, permettra d'identifier par nom et coordonnées les individus les plus vulnérables parmi les PAP, et de planifier des mécanismes de suivi individualisé pour s'assurer que leurs droits à la compensation, à la réinstallation et à la participation sont effectivement respectés. Un registre des personnes vulnérables sera maintenu à jour au sein de la base de données du MGP.

Pilier 2 : Adaptation des méthodes et des formats de consultation

Les méthodes et formats de consultation seront systématiquement adaptés pour répondre aux contraintes et aux préférences des groupes vulnérables. Des réunions séparées seront organisées pour les femmes dans un cadre sécurisé, animées par des femmes facilitatrices. Des horaires flexibles seront proposés pour tenir compte des contraintes des femmes (garde des enfants, activités de pêche et de transformation). Des outils de communication visuels et illustrés seront utilisés pour les populations peu alphabétisées. Des interprètes en langues Bagas, Susu et Pular seront systématiquement présents lors des consultations. Pour les personnes handicapées, des adaptations logistiques (accessibilité des lieux, formats braille ou audio si nécessaire) seront prévues.

Pilier 3 : Mécanismes de plainte accessibles et sûrs

Le MGP sera conçu pour être particulièrement accessible aux groupes vulnérables, avec des points de dépôt de plaintes multiples (en personne, par téléphone, via des intermédiaires de confiance) et la possibilité de déposer des plaintes de manière anonyme. Des canaux spécifiques et confidentiels seront réservés au traitement des plaintes sensibles liées aux VBG et aux EAS/HS, avec des engagements stricts de confidentialité et des protocoles de référencement vers les services de soutien aux victimes. Le MGP sensibilisera activement les groupes vulnérables sur leurs droits et sur les voies de recours disponibles.

Pilier 4 : Intégration des résultats dans les décisions du projet

Les points de vue et les préoccupations exprimés par les groupes vulnérables lors des consultations seront systématiquement documentés, analysés et intégrés dans les rapports de consultation. L'UGP devra démontrer, dans ses rapports de conformité à la SO 10, comment les retours des groupes vulnérables ont influencé les décisions de conception et de gestion du projet. Un suivi spécifique sera assuré pour vérifier

que les mesures de mitigation adoptées pour répondre aux préoccupations des groupes vulnérables sont effectivement mises en œuvre et produisent les effets attendus.

7. EXAMEN DES FEEDBACKS

L'examen des feedbacks constitue une composante essentielle du cycle de participation des parties prenantes, permettant à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) de s'assurer que les préoccupations et suggestions exprimées par les parties prenantes ont été entendues, comprises et prises en compte de manière effective dans les décisions du projet. Cette démarche de retour réflexif sur les retours reçus est fondamentale pour maintenir la crédibilité du processus de participation et renforcer la confiance des parties prenantes dans l'engagement du projet à l'égard de leurs intérêts.

Le processus d'examen des feedbacks se déroulera selon les modalités suivantes. L'UGP mettra en place un système centralisé de collecte et d'enregistrement de tous les feedbacks reçus, quelle que soit leur voie de transmission - réunions publiques, focus groupes, entretiens individuels, appels téléphoniques, courriers, formulaires du MGP. Chaque feedback sera enregistré dans la base de données des parties prenantes avec la date, la source, le contenu, la catégorie thématique et le statut de traitement.

Mensuellement, l'équipe sociale de l'UGP procédera à une analyse thématique des feedbacks reçus, identifiant les préoccupations récurrentes, les sujets émergents et les tendances dans les perceptions des parties prenantes. Cette analyse alimentera un tableau de bord de suivi des feedbacks, qui sera examiné lors des réunions de coordination interne de l'UGP. Les conclusions de cet examen seront utilisées pour ajuster la stratégie de communication, identifier des ajustements à apporter aux activités du projet et préparer les points à aborder lors des prochaines consultations.

Trimestriellement, une synthèse des feedbacks et des réponses apportées sera préparée et diffusée aux parties prenantes concernées, notamment lors des réunions communautaires de restitution. Cette synthèse décrira, pour chaque catégorie de feedback : la nature et le nombre de retours reçus, les réponses apportées par l'UGP ou les entreprises de construction, les mesures correctives adoptées le cas échéant, et les engagements pris pour les périodes à venir. Ce processus de restitution transparente constitue la démonstration concrète que la participation des parties prenantes influence réellement les décisions du projet.

Les feedbacks seront également analysés de manière agrégée dans les rapports semestriels et annuels du P3P, permettant de mesurer l'évolution des perceptions des parties prenantes au fil du temps et de rendre compte aux instances de supervision - notamment la BAD - de l'efficacité du processus de participation.

8. PHASES ULTÉRIEURES DU PROJET

Le P3P est conçu comme un document dynamique, appelé à évoluer et à s'adapter au fur et à mesure de l'avancement du projet et des changements de contexte. Il sera révisé et mis à jour à chaque transition de phase majeure du projet, afin de refléter les nouvelles activités, les nouvelles parties prenantes potentiellement affectées et les leçons apprises des phases précédentes.

Phase de construction (2027-2030 prévu)

Durant la phase de construction, le P3P devra être enrichi pour couvrir les spécificités de l'engagement des parties prenantes pendant les travaux. Les activités d'engagement porteront principalement sur : la gestion des nuisances (bruit, poussières, trafic lourd), le suivi des engagements de recrutement local, la prévention et la réponse aux risques de VBG/EAS/HS liés à l'afflux de travailleurs, le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires prévues dans le PAR, et la gestion des impacts environnementaux imprévus. La fréquence des consultations communautaires sera augmentée (mensuellement dans les localités riveraines des chantiers), et le MGP devra être pleinement opérationnel dès le premier jour des travaux.

Phase d'exploitation (à partir de 2031 prévu)

Durant la phase d'exploitation, le P3P évoluera vers un cadre de gouvernance participative à long terme, visant à garantir que les communautés riveraines continuent à bénéficier des retombées du projet et que leurs préoccupations liées aux impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation portuaire - pollution marine, nuisances sonores, trafic, modifications du littoral - font l'objet d'un suivi et d'une réponse appropriée. Les consultations avec les communautés seront trimestrielles, et un rapport annuel de performance environnementale et sociale du port sera publié et diffusé auprès de toutes les parties prenantes.

Révisions périodiques du P3P

Indépendamment des transitions de phase, le P3P sera révisé dans les cas suivants : changements significatifs dans le contexte social ou environnemental de la zone du projet ; émergence de nouvelles parties prenantes ou de nouvelles préoccupations ; changements dans les exigences de la BAD ou du cadre légal national ; conclusions des évaluations annuelles de l'efficacité du processus de participation. Chaque révision fera l'objet d'une consultation avec les parties prenantes clés et sera soumise à la non-objection de la BAD avant sa mise en œuvre.

9. CALENDRIERS

Le calendrier général de mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes est articulé en trois horizons temporels correspondant aux principales phases du projet. Il constitue le document de planification opérationnelle qui permet à l'UGP d'anticiper les ressources humaines et financières nécessaires, de coordonner les activités d'engagement avec les autres instruments de sauvegarde (EIES, PAR, PGES) et de rendre compte aux bailleurs et aux parties prenantes de l'avancement des activités.

Tableau 17 : Calendrier général de mise en œuvre du P3P

Phase	Période indicative	Activités clés P3P	Livrables attendus
Préparation / Études	2026	Consultations initiales, P3P, EIES, PAR, formation MGP, mise en place base de données PP	P3P validé, rapports de consultation, base de données PP opérationnelle, MGP mis en place
Construction	2027-2030 (indicatif)	Consultations mensuelles, suivi MGP, rapports semestriels P3P, sensibilisation VBG, rapports annuels	Rapports mensuels, semestriels et annuels P3P, statistiques MGP, bilans de mise en œuvre PAR
Exploitation	2031 et au-delà	Consultations trimestrielles, rapport annuel de performance E&S, révisions P3P, évaluations MGP	Rapports annuels de performance, P3P révisé, rapports d'évaluation MGP

Source : Mission P3P, 2026

10. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

10.1. Ressources

La mise en œuvre efficace du Plan de Participation des Parties Prenantes requiert la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières adéquates. Ces ressources doivent être planifiées et budgétisées dès la phase de conception du projet, afin d'éviter que les contraintes de ressources ne compromettent la qualité et la continuité des activités d'engagement.

Ressources humaines

L'UGP disposera d'une équipe dédiée à la gestion sociale et à l'engagement des parties prenantes, comprenant au minimum : un Expert Environnemental et Social Senior (chef d'équipe sauvegarde), responsable de la coordination globale du P3P et du MGP ; un Spécialiste en Développement Social et Genre, en charge des consultations spécifiques aux groupes vulnérables et de la composante VBG/EAS/HS ; un Spécialiste en Communication, responsable de la stratégie de communication, des relations avec les médias et de la production des supports d'information ; des Assistants communautaires locaux (un par district), chargés d'assurer le lien quotidien entre le projet et les communautés, de collecter les feedbacks et de relayer les informations du projet dans les villages. Des consultants indépendants spécialisés (évaluateurs de PAR, facilitateurs VBG, experts fonciers) seront mobilisés de manière ponctuelle selon les besoins.

Ressources matérielles

Les ressources matérielles nécessaires comprennent : un véhicule tout-terrain dédié aux déplacements dans les localités de la ZID (routes souvent impraticables en saison des pluies) ; des équipements audiovisuels pour les réunions communautaires (sonorisation, projecteur, enregistreur) ; du matériel de bureau pour le fonctionnement du MGP (registres, fournitures, classeurs) ; et une plateforme numérique sécurisée pour la gestion de la base de données des parties prenantes et le suivi du MGP.

Ressources financières

Un budget spécifique sera alloué à la mise en œuvre du P3P dans le cadre du budget global du projet. Ce budget couvrira l'ensemble des activités d'engagement (consultations, ateliers, productions de supports, émissions radio), le fonctionnement du MGP (formation, équipement des comités, suivi), les salaires de l'équipe sociale de l'UGP et les honoraires des consultants mobilisés ponctuellement. Le détail du budget figure dans la section 13 du présent document.

10.2. Fonctions de gestion et responsabilités

La répartition claire des responsabilités entre les différentes parties prenantes institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre du P3P est essentielle pour garantir la cohérence et l'efficacité des activités d'engagement. Le tableau ci-dessous présente les rôles et responsabilités des principaux acteurs.

Tableau 18 : Responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du P3P

Acteur / Partie prenante	Rôle dans le P3P	Responsabilités spécifiques
--------------------------	------------------	-----------------------------

Unité de Gestion du Projet (UGP)	Maître d'ouvrage du P3P	Planification, coordination et supervision de toutes les activités d'engagement ; maintien de la base de données PP ; gestion centrale du MGP ; production des rapports P3P
Expert environnemental et social de l'UGP	Responsable opérationnel	Mise en œuvre quotidienne des activités d'engagement ; facilitation des consultations ; suivi des feedbacks et des plaintes ; mise à jour du P3P
Expert genre / VBG de l'UGP	Responsable des groupes vulnérables et VBG	Organisation des consultations spécifiques aux femmes et aux groupes vulnérables ; supervision du MGP VBG ; coordination avec les ONG spécialisées
Expert communication de l'UGP	Responsable de la stratégie de communication	Production des supports de communication ; gestion des relations avec les médias ; coordination des émissions radio ; diffusion des brochures
Entreprises de construction	Acteur de terrain	Mise en œuvre des consultations sur les chantiers ; respect du code de conduite ; signalement des plaintes à l'UGP ; participation aux comités locaux
Autorités locales (Préfecture, Sous-préfecture, Districts)	Facilitateurs locaux	Mobilisation des communautés pour les consultations ; relais d'information ; participation aux comités de gestion des plaintes
ONG locales partenaires	Intermédiaires communautaires	Animation des focus groupes et sensibilisations ; facilitation des consultations en langues locales ; rapportage des préoccupations des communautés à l'UGP
BAD	Superviseur et bailleur	Supervision de la conformité à la SO 10 ; non-objection sur les rapports P3P ; missions de supervision périodiques

Source : Mission P3P, 2026

11. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

11.1. Concepts clés du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est un système formel et organisé permettant aux parties prenantes du projet - et en particulier aux personnes affectées - de soumettre leurs préoccupations, plaintes ou doléances relatives aux activités du projet, et d'obtenir une réponse rapide, équitable et transparente. Il constitue un pilier central de la gouvernance participative du projet et un outil concret de redevabilité de l'UGP envers les communautés et les autres parties prenantes.

Les concepts fondamentaux qui sous-tendent le MGP sont les suivants. La plainte ou doléance désigne toute préoccupation, réclamation ou insatisfaction exprimée par une partie prenante, quelle qu'en soit la forme (orale, écrite, anonyme) et quel qu'en soit l'objet (impacts du projet, comportement du personnel, insuffisance des compensations, risques de VBG, etc.). L'éligibilité d'une plainte désigne sa conformité aux critères définis pour être traitée dans le cadre du MGP : elle doit être liée aux activités du projet et avoir été soumise par une partie prenante identifiée ou anonyme. La résolution désigne le processus par lequel une solution mutuellement acceptable est trouvée entre le plaignant et le projet. La clôture d'une plainte intervient lorsque la solution proposée a été mise en œuvre et que le plaignant a signifié sa satisfaction, ou lorsque toutes les voies de recours interne ont été épuisées.

11.2. Approche méthodologique du Mécanisme de Gestion des Plaintes

L'approche méthodologique du MGP est fondée sur les principes directeurs des meilleures pratiques internationales en matière de gestion des plaintes dans les projets de développement, notamment ceux de la BAD (SO 10), de la Société Financière Internationale (Norme de Performance 1) et des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (Ruggie, 2011). Ces principes garantissent que le MGP est : légitime (fondé sur des règles claires, prévisibles et accessibles), accessible (tous les acteurs peuvent y accéder sans obstacles financiers, linguistiques ou géographiques), prévisible (les délais et les procédures sont clairement définis), équitable (toutes les plaintes sont traitées de manière égale et impartiale), transparent (les décisions sont documentées et communiquées), compatible avec les droits (ne restreint pas l'accès aux voies de recours judiciaires), et fondé sur le dialogue (privilégie la résolution à l'amiable et la médiation).

11.3. Présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le MGP du projet de construction du port en eau profonde est organisé selon une architecture à trois niveaux, permettant de traiter les plaintes au niveau le plus proche du plaignant, avec escalade vers les niveaux supérieurs pour les cas complexes ou non résolus au premier niveau.

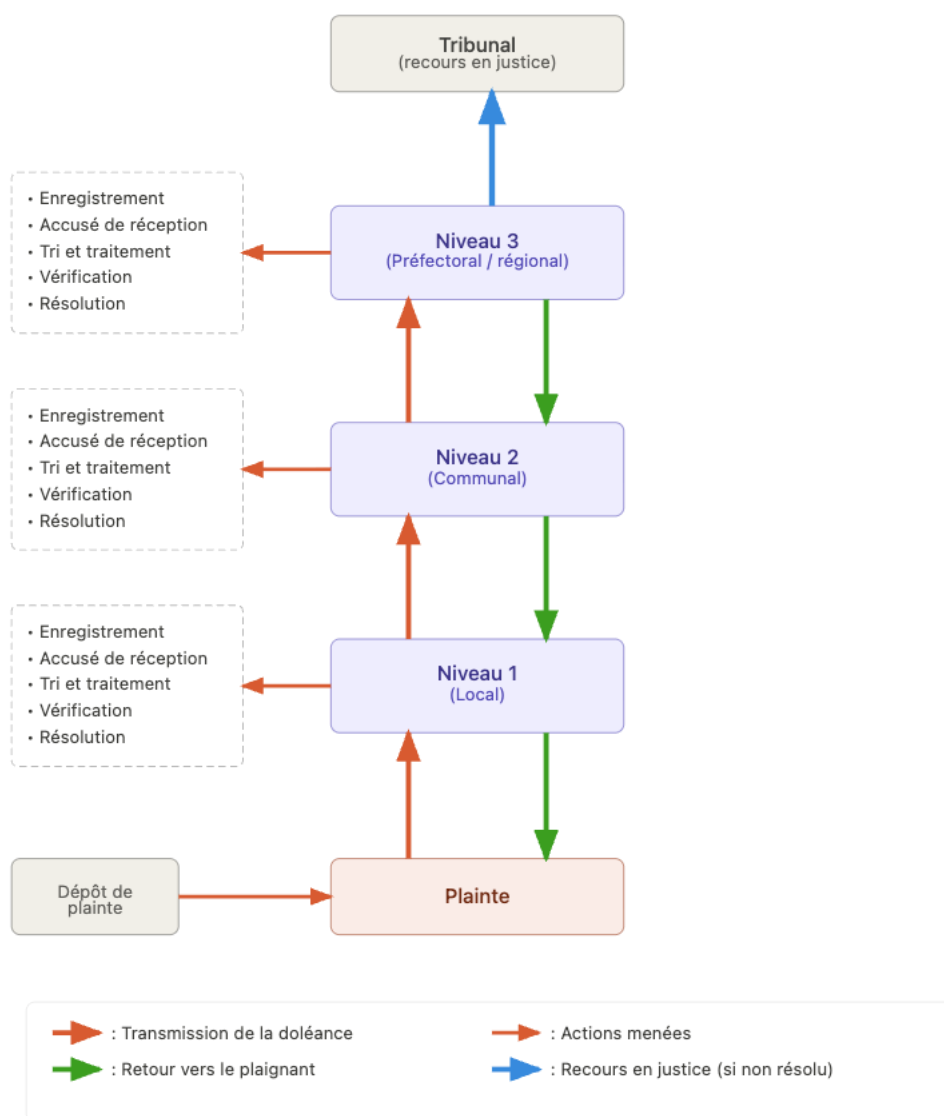
- **Niveau 1 - Cellule locale de gestion des plaintes (CLGP)** : implantée dans chacun des trois districts de la ZID (M'botini, Binari, Kouffin), la CLGP est le premier point de contact pour les plaignants. Elle est composée d'un représentant du chef de district, d'un représentant des femmes, d'un représentant des pêcheurs et d'un assistant communautaire de l'UGP. Elle a compétence pour traiter les plaintes simples et non conflictuelles dans un délai de 3 jours ouvrables.
- **Niveau 2 - Comité de Gestion des Plaintes (CGP) de l'UGP** : ce comité, présidé par l'expert social de l'UGP, traite les plaintes non résolues au niveau 1 et les plaintes complexes nécessitant une investigation approfondie. Il dispose de 11 jours ouvrables pour statuer sur chaque plainte dont il est saisi. Il peut faire appel à des experts indépendants ou à des services de l'État pour instruire certains dossiers.

- **Niveau 3 - Médiation externe / Recours judiciaire** : pour les plaintes non résolues au niveau 2, le plaignant peut faire appel à un médiateur externe indépendant, mutuellement agréé par les parties, ou saisir les juridictions compétentes. Le MGP garantit explicitement que le recours au mécanisme interne ne prive pas le plaignant de son droit de saisir la justice à tout moment.

11.4. Cadre organisationnel du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le cadre organisationnel du MGP est conçu pour assurer la proximité avec les plaignants, l'impartialité du traitement et l'efficacité de la résolution des plaintes. L'organigramme fonctionnel du MGP articule les cellules locales (CLGP), le comité central (CGP/UGP), et les instances de recours externes. Un registre centralisé des plaintes est tenu par l'UGP et accessible en consultation par la BAD lors de ses missions de supervision. Un rapportage trimestriel sur l'état du MGP (nombre de plaintes reçues, traitées, en cours, résolues) est produit par l'UGP et intégré dans les rapports de suivi environnemental et social du projet.

Figure 1 : Diagramme de fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes



11.5. Procédures de traitement des plaintes

Les procédures de traitement des plaintes sont standardisées et documentées dans un Manuel de Gestion des Plaintes qui sera mis à la disposition de tous les membres des CLGP et du CGP, ainsi qu'en version simplifiée des communautés. Ces procédures couvrent l'ensemble du cycle de vie d'une plainte, depuis son dépôt jusqu'à sa clôture formelle, en passant par son enregistrement, son tri, son instruction et sa résolution.

11.6. Dépôt et enregistrement des plaintes ou doléances

Le dépôt des plaintes peut se faire par plusieurs canaux, afin de garantir l'accessibilité maximale du MGP à toutes les parties prenantes. Les canaux disponibles sont : en personne auprès du point focal de la CLGP de son district (disponible aux heures de bureau et lors des réunions communautaires) ; par appel téléphonique sur le numéro vert gratuit du projet (disponible 7 jours sur 7, de 8h à 18h) ; par message téléphonique (SMS) ou WhatsApp sur le numéro dédié ; par courrier postal ou remise d'un formulaire écrit auprès de la Préfecture de Boké, de la Mairie de Kamsar ou du bureau de l'UGP ; via les boîtes à

doléances physiques installées dans les lieux publics de chacune des 18 localités ; et via le site web du projet (pour les parties prenantes disposant d'un accès Internet).

Les plaintes anonymes sont acceptées et traitées avec le même sérieux que les plaintes identifiées, à la nuance près que la confidentialité des plaignants identifiés est garantie - leurs noms n'étant communiqués qu'aux personnes directement impliquées dans le traitement. Tout plaignant qui se présente en personne ou appelle le numéro vert reçoit immédiatement un numéro de référence unique pour sa plainte, lui permettant d'en suivre l'avancement.

11.7. Accusé de réception

Dès réception d'une plainte, un accusé de réception est émis dans un délai maximum de 2 jours ouvrables. Cet accusé de réception informe le plaignant : du numéro de référence unique attribué à sa plainte ; de la date d'enregistrement ; du niveau de traitement auquel sa plainte a été affectée (CLGP ou CGP) ; des délais indicatifs de traitement ; et des coordonnées de la personne à contacter pour un suivi. Pour les plaignants illettrés, l'accusé de réception sera communiqué oralement et confirmé par témoins.

11.8. Tri et traitement

Après réception et accusé de réception, chaque plainte est soumise à une phase de tri visant à : vérifier son éligibilité (est-elle liée aux activités du projet ?) ; évaluer sa nature et sa complexité (plainte simple, complexe, urgente, sensible VBG) ; l'affecter au niveau de traitement approprié (CLGP niveau 1 ou CGP niveau 2) ; et l'orienter vers les spécialistes compétents au sein de l'UGP. Les plaintes urgentes (risques immédiats pour la sécurité ou la santé, situations de violence) bénéficient d'un traitement accéléré dans un délai de 24 à 48 heures.

11.9. Vérification, proposition de réponse et action

Une fois le tri effectué, la phase d'instruction commence. Pour les plaintes simples (nuisances temporaires, demandes d'information, questions procédurales), la CLGP procède à une vérification rapide et propose une réponse dans les 7 jours. Pour les plaintes complexes (litiges fonciers, demandes de compensation, allégations de comportements inappropriés du personnel), le CGP conduit une investigation approfondie : recueil des témoignages, visite de terrain, consultation d'experts si nécessaire, et proposition d'une solution dans un délai de 21 jours. Toute proposition de réponse doit être documentée et soumise à la validation du Responsable de l'UGP avant d'être communiquée au plaignant.

11.10. Retour d'information

Le retour d'information au plaignant est une étape cruciale du processus MGP. Il garantit que le plaignant est informé de la suite donnée à sa plainte, et qu'il a la possibilité d'exprimer sa satisfaction ou son insatisfaction par rapport à la réponse proposée. La réponse est communiquée au plaignant par le canal de son choix (en personne, par téléphone, par écrit) dans les délais établis. Si le plaignant est satisfait de la réponse, la plainte est clôturée et documentée comme résolue. S'il n'est pas satisfait, il peut demander l'escalade vers le niveau supérieur ou le recours à la médiation externe.

11.11. Mécanisme de résolution

Le MGP privilégie systématiquement la résolution à l'amiable des plaintes, par le dialogue et la négociation entre les parties, dans un esprit de bonne foi et de respect mutuel. Des séances de médiation peuvent être organisées lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre spontanément sur une solution,

avec l'appui d'un médiateur neutre accepté par toutes les parties. La médiation est un processus volontaire ; aucune partie ne peut être contrainte à y participer. En cas d'échec de la médiation, le plaignant est informé de son droit de saisir les voies de recours extrajudiciaires disponibles (médiateur de la République, autorités administratives) et judiciaires (tribunaux compétents).

11.12. Analyse et synthèse des réclamations

L'analyse périodique des plaintes reçues et de leur traitement constitue un outil de gestion essentiel pour l'UGP. Elle permet d'identifier les tendances dans les types de préoccupations soulevées, de détecter les dysfonctionnements potentiels dans la mise en œuvre du projet, et d'apporter des améliorations proactives aux activités du projet avant que les problèmes ne s'aggravent. Un rapport mensuel d'analyse des réclamations sera produit par l'équipe sociale de l'UGP, comprenant des statistiques détaillées sur les plaintes reçues, leur nature, leur statut de traitement et les solutions apportées. Ce rapport sera intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social du projet et transmis à la BAD sur demande.

11.13. Traitement des plaintes sensibles aux VBG/EAS et HS

Les plaintes relatives à la Violence Basée sur le Genre (VBG), à l'Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS) et au Harcèlement Sexuel (HS) requièrent un traitement spécifique et distinct du circuit standard des plaintes, en raison de leur nature particulièrement sensible, des risques psychologiques et physiques pour les victimes, et des impératifs de confidentialité absolue. Le protocole de traitement des plaintes VBG/EAS/HS comprend les éléments suivants.

- Un canal de signalement dédié et confidentiel (numéro de téléphone réservé, boîte mail sécurisée, point focal formé à l'écoute des survivant(e)s) permettant aux victimes ou témoins de signaler des incidents en toute sécurité et confidentialité ;
- Un référencement immédiat vers les services de soutien aux victimes disponibles dans la zone (centres de santé, services de protection sociale, ONG spécialisées dans la prise en charge des survivant(e)s de VBG) ;
- Une investigation conduite par des personnels formés à la prise en charge des plaintes de VBG, dans le strict respect des principes de confidentialité, de sécurité de la victime et de non-revictimisation ;
- Des mesures de responsabilité rapides et appropriées contre les auteurs présumés, y compris la suspension immédiate si le présumé auteur est un employé du projet, le licenciement pour faute grave en cas de faits avérés, et la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- Un suivi individualisé de la victime (ou du/de la survivant[e]) pour s'assurer que les services de soutien nécessaires lui sont accessibles et qu'aucune représailles n'est exercée à son encontre.

Les statistiques relatives aux plaintes VBG/EAS/HS seront rapportées à la BAD de manière agrégée et anonymisée, dans le strict respect de la confidentialité, selon les formats de reporting convenus.

11.14. Diffusion du MGP, messages clés de communication et consultations des parties prenantes

La diffusion large et accessible du MGP auprès de toutes les parties prenantes est une condition préalable à son efficacité. Un plan de communication spécifique au MGP sera élaboré et mis en œuvre dès la phase de préparation du projet. Ce plan comprendra : des séances de sensibilisation dans chacune des 18 localités de la ZID, expliquant en langues locales comment fonctionne le MGP, quels types de plaintes peuvent être soumis, comment les déposer et quels délais de réponse attendre ; la distribution de brochures illustrées sur le MGP dans tous les lieux publics des localités concernées ; la diffusion de spots radio réguliers rappelant le numéro vert et les procédures du MGP ; l'installation d'affiches grand format dans

les villages, les marchés, les centres de santé et les écoles ; et la formation des membres des CLGP dans chaque district pour qu'ils puissent expliquer le MGP à leurs concitoyens.

11.15. Système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du MGP

Un système de suivi-évaluation du MGP sera mis en place pour mesurer régulièrement son efficacité, son accessibilité et sa qualité. Les indicateurs de performance du MGP comprennent : le nombre total de plaintes reçues (par canal, par localité, par thème) ; le taux d'éligibilité des plaintes reçues ; le taux de résolution dans les délais prévus ; le délai moyen de traitement des plaintes ; le taux de satisfaction des plaignants (mesuré par enquête post-résolution) ; le nombre et le pourcentage de plaintes escaladées au niveau 2 ou vers la médiation externe ; le nombre de plaintes VBG/EAS/HS reçues, traitées et référencées vers les services de soutien ; et le pourcentage de femmes parmi les plaignants (indicateur d'accessibilité pour les groupes vulnérables). Ces indicateurs seront suivis mensuellement et rapportés trimestriellement à la BAD dans le cadre des rapports de suivi du projet.

11.16. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des membres des CLGP, du personnel de l'UGP et des parties prenantes communautaires est une condition sine qua non de l'efficacité du MGP à long terme. Un programme structuré de formation et de renforcement des capacités sera mis en place dès la phase de préparation et maintenu tout au long du cycle de vie du projet.

11.16.1. Accès à l'information

Pour garantir l'accès de toutes les parties prenantes à l'information nécessaire sur leurs droits et sur le fonctionnement du MGP, les mesures suivantes seront mises en œuvre : publication de l'ensemble des documents du projet (P3P, EIES, PAR, rapports de suivi) sur le site web du projet et à la disposition du public dans les bureaux de la Préfecture et de la Mairie ; traduction des documents clés et des guides MGP en langues locales (Susu, Pular, Bagas) ; mise à la disposition des parties prenantes d'un guide pratique du MGP, en format illustré pour les populations peu alphabétisées ; et désignation de points focaux dans chaque village, formés pour répondre aux questions des habitants sur le MGP et orienter les plaignants potentiels.

11.16.2. Information des populations et des parties prenantes sur le système

Des campagnes de sensibilisation régulières seront conduites dans toutes les localités de la ZID pour informer les populations sur le système MGP. Ces campagnes s'appuieront sur une variété de canaux et de formats : réunions villageoises, émissions radio en langues locales, affichages, brochures et sessions de sensibilisation dans les écoles et les groupements de femmes. L'accent sera mis sur la démystification du MGP - montrer qu'il s'agit d'un outil au service des communautés et non d'une instance intimidante - et sur la promotion de la confiance dans son impartialité et sa confidentialité. Des témoignages de plaignants satisfaits (avec leur consentement) pourront être utilisés comme vecteur de confiance.

11.17. Plan d'actions de mise en œuvre du MGP

Tableau 19 : Modèle du Plan d'action de mise en œuvre du MGP

N°	Activité	Objectif	Indicateurs de vérification	Responsable	Parties prenantes associées	Échéance / Fréquence	Risques et mesures d'atténuation
Phase 1 — Mise en place du MGP (Mois 1 à 4)							
1	Sélection et formation des membres des CLGP dans les 3 districts (M'botini, Binari, Kouffin)	Disposer d'équipes locales engagées, disponibles et compétentes sur l'ensemble des zones du projet	• Nb de membres formés (cible : ≥ 5 /district) • % de femmes dans les CLGP (cible : $\geq 40\%$) • Attestations de formation remises	UGP	Chefs de district, associations de femmes, représentants des pêcheurs, autorités locales	Mois 1 – 2	Désistement de membres → Prévoir des membres suppléants formés dès le départ
2	Mise en place et formation du Comité Central de Gestion des Plaintes (CGP) au niveau de l'UGP	Disposer d'une instance centrale de traitement des plaintes complexes et d'escalade des cas non résolus	• CGP opérationnel avec règlement intérieur approuvé • Délais de traitement définis et communiqués • Protocole d'escalade formalisé	UGP	Expert E&S UGP, Expert genre/VBG, représentant des communautés, Juriste	Mois 1	Composition non représentative → Inclure obligatoirement un représentant communautaire et une femme
3	Production et distribution des guides MGP en langues locales (Bagas, Pular, Susu) et en français, format illustré pour les publics illettrés	Garantir l'accessibilité de l'information sur le MGP à toutes les parties prenantes	• Nb d'exemplaires produits et distribués (cible : ≥ 500) • % de localités couvertes (cible : 100% des 18 localités) • 4 langues disponibles	UGP	ONG locales (traduction/distribution), chefs de secteur, centres de santé, écoles	Mois 2 – 3	Barrière linguistique résiduelle → Mobiliser des pairs éducateurs bilingues dans chaque village
4	Élaboration et installation d'affiches grand format sur le MGP dans les lieux publics des 18 localités (marchés, mosquées, centres de santé, écoles)	Assurer une visibilité permanente du MGP dans les espaces communautaires	• Nb d'affiches installées (cible : ≥ 3 par localité = 54 minimum) • Remplacement semestriel programmé	UGP	Chefs de secteur (installation et surveillance), ONG locales (suivi de l'affichage)	Mois 2	Détérioration des affiches → Matériaux résistants à l'humidité ; remplacement semestriel
5	Installation des boîtes à doléances physiques dans les 18 localités, avec cadenas et collecte hebdomadaire garantie	Multiplier les points d'accès au MGP et permettre les dépôts anonymes de plaintes	• Nb de boîtes installées (cible : 18 — une par localité) • Fréquence de collecte : hebdomadaire • % de plaintes reçues via boîtes (suivi mensuel)	UGP	Assistants communautaires UGP (collecte hebdomadaire), chefs de secteur (surveillance)	Mois 2	Vandalisme ou non-collecte → Responsable de collecte par district ; boîtes de remplacement en réserve
6	Mise en place du numéro vert gratuit dédié au MGP (6j/7, 8h-18h) et d'une adresse électronique sécurisée	Diversifier les canaux de réception des plaintes et garantir un accès à distance	• Numéro vert opérationnel et communiqué à toutes les PP • Taux de réponse aux appels (cible : $\geq 95\%$) • Coût d'appel pour l'utilisateur : zéro	UGP IT	Opérateurs téléphoniques locaux (Orange Guinée, MTN Guinée), Expert communication UGP	Mois 1 – 3	Faible couverture réseau → Points de contact physiques dans les villages sans réseau

N°	Activité	Objectif	Indicateurs de vérification	Responsable	Parties prenantes associées	Échéance / Fréquence	Risques et mesures d'atténuation
7	Mise en place d'une plateforme numérique sécurisée de gestion et suivi des plaintes (base de données centralisée UGP)	Assurer la traçabilité complète de chaque plainte et faciliter le rapportage à la BAD	• Plateforme opérationnelle avant démarrage des travaux • Rapports automatisés disponibles (mensuel, trimestriel, annuel) • Accès sécurisé par niveaux d'autorisation	UGP IT	Expert E&S UGP, Expert genre/VBG, membres des CLGP (saisie locale), BAD	Mois 2 – 4	Défaillance technique → Formation et support technique permanent
Phase 2 — Sensibilisation et appropriation communautaire (Mois 3 à 6, puis continu)							
8	Campagnes de sensibilisation initiales dans les 18 localités sur le fonctionnement du MGP, les droits des plaignants et les voies de recours	Informier l'ensemble des parties prenantes sur l'existence et l'accessibilité du MGP avant le démarrage des travaux	• Nb de sessions tenues (cible : ≥ 2 par localité = 36 sessions) • Nb de participants (H/F/jeunes) par session • % de localités couvertes : 100%	UGP ONG	Communautés des 18 localités, chefs de secteur, associations de femmes et de pêcheurs, jeunes	Mois 3 – 4	Faible taux de participation → Horaires non concurrents avec les activités agricoles ou de pêche
9	Émissions radio mensuelles sur le MGP (procédures, numéro vert, cas types anonymisés) sur Radio Kamsar et radios communautaires en Français, Pular, Susu et Bagas	Maintenir la sensibilisation en continu et toucher les populations les plus éloignées	• Nb d'émissions/mois (cible : ≥ 2 par station, ≥ 3 stations) • Enquête d'audience semestrielle • Taux de notoriété du numéro vert dans la ZID	UGP Comm.	Médias locaux (Radio Kamsar, radios communautaires de Boké), Expert communication UGP	Mensuelle	Faible audience → Varier les formats ; mesurer l'audience semestriellement
10	Sensibilisation spécifique sur le MGP VBG confidentiel (focus groupes séparés animés par des femmes facilitatrices) à destination des femmes et groupes vulnérables	Garantir que les groupes les plus exposés aux risques VBG/EAS/HS connaissent les canaux de signalement confidentiels	• Nb de focus groupes VBG tenus (cible : ≥ 6/an) • % de femmes informées sur le MGP VBG (cible : ≥ 70%) • Nb de cartes contact MGP VBG distribuées	UGP Genre ONG VBG	Femmes des 18 localités, associations féminines, services de santé de Kamsar, ONG spécialisées VBG	Semestrielle	Réticences culturelles → Femmes leaders locales et agents de santé comme facilitatrices
11	Formation obligatoire de tout le personnel du chantier sur le code de conduite, le MGP et la prévention des risques VBG/EAS/HS, lors de l'embauche	Prévenir les comportements inappropriés et s'assurer que le personnel connaît le MGP et ses obligations contractuelles	• % du personnel formé à l'embauche (cible : 100%) • % ayant signé le code de conduite (cible : 100%) • Nb de formations tenues par mois	Entreprise BTP UGP	Entreprises de BTP et sous-traitants, bureau de contrôle des travaux, Expert genre/VBG UGP	À l'embauche + continue	Forte rotation du personnel → Intégrer la formation au processus d'accueil de chaque nouveau travailleur
Phase 3 — Fonctionnement opérationnel du MGP (continu)							
12	Réunions trimestrielles des CLGP dans les 3 districts pour analyser et traiter les plaintes en instance et restituer les décisions	Traiter les plaintes en instance et prévenir les escalades par une résolution diligente au niveau local	• Nb de réunions CLGP (cible : 4/an par district = 12/an total) • Taux de plaintes résolues en CLGP (cible : ≥ 70%) • PV archivés et transmis à l'UGP	CLGP UGP	Membres des CLGP, assistants communautaires UGP, Expert E&S UGP	Trimestrielle	Absentéisme des membres → Indemnités de participation ; membres suppléants opérationnels

N°	Activité	Objectif	Indicateurs de vérification	Responsable	Parties prenantes associées	Échéance / Fréquence	Risques et mesures d'atténuation
13	Réunions mensuelles du CGP / UGP pour traiter les cas escaladés depuis les CLGP et piloter la performance globale du MGP	Assurer le traitement diligent des plaintes complexes ou non résolues au niveau local	• Délai moyen de traitement des cas escaladés (cible : ≤ 21 jours ouvrables) • Taux de résolution globale (cible : ≥ 80%) • Rapports mensuels produits et archivés	CGP / UGP	Expert E&S UGP, Expert genre/VBG, Juriste, représentant des communautés, bureau de contrôle	Mensuelle	Surcharge de cas → Renforcer les CLGP pour résoudre davantage au premier niveau
14	Missions trimestrielles de supervision du fonctionnement des CLGP par l'équipe sociale de l'UGP (visites de terrain dans les 3 districts)	Vérifier la mise en oeuvre des procédures MGP sur le terrain et apporter un appui technique aux CLGP	• Nb de missions de supervision/trimestre (cible : 3/trimestre) • Rapports de supervision produits • Nb de recommandations mises en oeuvre	UGP	Expert E&S UGP, Expert genre/VBG, membres des CLGP, chefs de district	Trimestrielle	Accès difficile en saison des pluies → Planifier en saison sèche ; alternatives numériques
15	Mise en oeuvre du mécanisme de médiation externe pour les plaintes non résolues au niveau 2 (CGP), avec l'appui d'un médiateur indépendant agréé	Garantir l'accès à une voie de recours impartiale et externe pour les plaignants non satisfaits	• Nb de cas soumis à médiation externe • Taux de résolution par médiation (cible : ≥ 60%) • Délai de médiation (cible : ≤ 30 jours) • PV de médiation archivés	UGP	Médiateur indépendant agréé, plaignants, Préfecture de Boké, ONG d'accompagnement	À la demande	Refus d'une des parties → La médiation est volontaire ; droit au recours judiciaire toujours préservé
Phase 4 — Suivi, évaluation et rapportage (continu)							
16	Production mensuelle du rapport interne de suivi des activités du MGP (5 pages max.) incluant statistiques des plaintes, statuts, tendances et actions correctives	Assurer le suivi interne régulier du MGP et alerter rapidement sur les dysfonctionnements	• Nb de rapports produits (cible : 12/an) • Délai de production après fin de mois (cible : ≤ 5 jours ouvrables) • Tableau de bord des indicateurs clés renseigné	UGP	Expert E&S UGP, Expert genre/VBG, assistants communautaires, Direction UGP	Mensuelle	Données incomplètes → Protocole standardisé de collecte hebdomadaire auprès des CLGP
17	Production semestrielle du rapport de suivi du MGP à soumettre à la BAD (10 à 15 pages), incluant analyse des tendances, leçons apprises et actions correctives	Rendre compte à la BAD de l'efficacité du MGP et démontrer la conformité à la SO 10	• Nb de rapports soumis à la BAD (cible : 2/an) • Délai de soumission (cible : ≤ 21 jours après fin de semestre) • Non-objection BAD obtenue dans les délais	UGP / BAD	Expert E&S UGP, Direction UGP, BAD (chargé de projet), Préfecture de Boké	Semestrielle	Retards dans la collecte → Anticiper la compilation 1 mois avant l'échéance de rapport
18	Formation annuelle de rafraîchissement des membres des CLGP et du CGP sur les nouvelles procédures, leçons apprises et bonnes pratiques du MGP	Maintenir le niveau de compétences des équipes du MGP à jour tout au long du cycle de vie du projet	• Nb de membres formés/an (cible : 100% des membres actifs) • Nb de modules de formation actualisés • Évaluation des compétences avant/après formation	UGP	Consultant externe spécialisé MGP, membres CLGP, membres CGP, Expert genre/VBG	Annuelle	Turnover des membres → Inclure les nouveaux membres dans chaque cycle de formation

N°	Activité	Objectif	Indicateurs de vérification	Responsable	Parties prenantes associées	Échéance / Fréquence	Risques et mesures d'atténuation
19	Consultations semestrielles spécifiques pour l'évaluation des risques VBG/EAS/HS avec les communautés et le personnel du chantier	Identifier et prévenir de manière proactive les risques VBG/EAS/HS, en particulier lors des pics d'afflux de travailleurs	- Nb de consultations VBG tenues (cible : 2/an minimum) - Nb de cas signalés après chaque consultation - Mise à jour du plan de prévention VBG	UGP Genre ONG VBG	Femmes et jeunes filles des communautés, ONG spécialisées VBG, services de santé, Expert genre/VBG	Semestrielle	Sous-déclaration par peur des représailles → Anonymat garanti ; facilitatrices de confiance
20	Évaluation annuelle externe et indépendante de l'efficacité du MGP (performance, accessibilité, satisfaction des plaignants) avec restitution aux parties prenantes	Évaluer objectivement la qualité du MGP et formuler des recommandations d'amélioration	- Rapport d'évaluation externe produit et transmis à la BAD - Enquête de satisfaction (cible : ≥ 70% de satisfaction) - Nb de recommandations mises en oeuvre l'année suivante	Consultant/BAD	Consultant indépendant, BAD, UGP, représentants des communautés, plaignants (anonymisés)	Annuelle	Manque d'indépendance → Consultant externe sans lien avec le projet ni l'entreprise BTP
21	Production du rapport annuel de performance du MGP (20 pages) et restitution publique aux parties prenantes (réunions communautaires, Préfecture, médias)	Assurer la transparence et la redevabilité du MGP vis-à-vis de toutes les parties prenantes	- Rapport annuel produit et diffusé - Nb de réunions de restitution (cible : ≥ 1 par district + 1 à Kamsar) - Rapport disponible sur le site web du projet	UGP	Toutes les parties prenantes, BAD, Préfecture de Boké, Mairie de Kamsar, médias locaux	Annuelle	Faible audience → Réunions en saison sèche, en fin d'après-midi ; notification préalable par radio
Phase 5 — Révision et mise à jour du MGP							
22	Révision annuelle formelle du P3P et du MGP pour intégrer les leçons apprises, les nouvelles parties prenantes et les changements de contexte du projet	Maintenir la pertinence et l'efficacité du MGP tout au long du cycle de vie du projet	- P3P et MGP révisés et soumis à la non-objection de la BAD chaque année % de recommandations de l'évaluation externe intégrées - Consultation des parties prenantes sur les révisions effectuée	UGP / BAD	Expert E&S UGP, BAD, représentants des communautés, ONG, Préfecture de Boké	Annuelle	Résistance aux changements → Impliquer les membres des CLGP dans le processus de révision

Légende — Responsables : UGP ONG CLGP Entreprise BTP BAD

Source : Mission P3P — Projet de construction du port en eau profonde, Région nord-ouest de la Guinée, 2025-2026

11.18. Budget pour la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le budget de mise en œuvre du MGP couvre l'ensemble des coûts directs liés au fonctionnement du mécanisme : formation et indemnités des membres des CLGP, équipements (boîtes à doléances, registres, kits de bureau), numéro vert, plateforme numérique, campagnes de sensibilisation, émissions radio, missions d'évaluation et rapportage. Une estimation provisoire du budget total du MGP est présentée dans le tableau de la section ci-dessous. Le budget définitif sera finalisé lors de la phase de conception détaillée du projet.

Tableau 19 : Budget pour la mise en œuvre du MGP

PRINCIPES DIRECTEURS ET MODALITÉS D'APPLICATION DU MGP

(Coûts de mise en œuvre intégrés dans les composantes budgétaires ci-après.)

Principe	Application dans le projet	Activité budgétisée correspondante	Composante
Accessibilité	Point de dépôt dans chaque village PAP + numéro téléphonique dédié + présence régulière de représentants + adaptation linguistique (Soussou, Baga)	Boîtes à plaintes, formulaires, numéro vert, formation	C1, C2, C3
Confidentialité	Protection de l'identité des plaignants — registres à accès contrôlé, base de données sécurisée UCP	Base de données, registres sécurisés, formation	C1, C2, C6
Neutralité	Traitement non discriminatoire (femmes, migrants, jeunes, pêcheurs) — séances spécifiques groupes vulnérables	Séances femmes, ONG locale, formation CLC	C2, C3, C4
Résolution participative	Dialogue direct avec plaignant avant tout recours administratif — CLC et chefferies traditionnelles en première ligne	Réunions CLC, sessions médiation, structures traditionnelles	C4, C5
Traçabilité	Registre officiel signé et archivé, numérotation des dossiers, PV de toutes les séances, rapports trimestriels	Registres, archivage physique/numérique, rapports	C1, C6

ACTEURS DU MGP ET COÛTS DE FONCTIONNEMENT ASSOCIÉS

Acteur	Rôle (Section 13.2)	Nature du coût	Coût total USD (\$)	Coût total GNF
CLC — Mbotini, M'Binari, Kouffin	Réception, enregistrement et résolution communautaire des plaintes. Convocation des parties, recommandations, suivi mise en œuvre	Indemnités président + réunions + formation	27 000 \$	233 550 000 GNF
CLCM — Comité Local de Cohabitation Maritime	Traitement des litiges liés à la pêche, à la navigation et à la restriction d'accès aux zones halieutiques	Réunions trimestrielles + sessions médiation pêcheries	12 500 \$	108 125 000 GNF
Spécialiste Sauvegarde Sociale / ESES de l'UCP	Coordination centrale, suivi, rapportage BAD, base de données, arbitrage second niveau	Inclus dans le coût UCP (non réimputé ici)	—	—
Chefferies traditionnelles (Mbotini, M'Binari, Kouffin)	Médiation culturelle et sociale sous l'arbre à palabre — résolution conflits voisinage	Formation/renforcement capacités + per diem médiation	7 500 \$	64 875 000 GNF
ONG locale partenaire	Appui à l'information, accompagnement des groupements de femmes, causeries éducatives dans les espaces de transformation du poisson	Contrat annuel de service × 5 ans	20 000 \$	173 000 000 GNF
Commission préfectorale Kamsar / Boké	Arbitrage final en cas de litige persistant après échec CLC — second et dernier recours avant justice	Sessions sur saisine (transport, per diem)	8 000 \$	69 200 000 GNF

COMPOSANTE 1 : MISE EN PLACE ET OPÉRATIONNALISATION DES STRUCTURES DU MGP

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
1.1	Formulaires de plainte (fiches simples illustrées), registres officiels et modèles de PV (3 villages + CLCM + commission Boké)	5 kits complets	300 \$	2 595 000 GNF	1 500 \$	12 975 000 GNF	Impression bilingue Français / Soussou / Malinké
1.2	Boîtes à plaintes sécurisées avec cadenas (installation : 3 villages + 1 débarcadère + 1 commission Boké)	5 boîtes	150 \$	1 297 500 GNF	750 \$	6 487 500 GNF	Pose aux mairies, chefferies et débarcadères
1.3	Panneaux d'affichage aux débarcadères et entrées de villages (informations MGP + contacts)	5 panneaux	200 \$	1 730 000 GNF	1 000 \$	8 650 000 GNF	Supports durables, pictogrammes langues locales
1.4	Équipements informatiques et fournitures de bureau pour les CLC (tablettes, fournitures)	3 kits village	1 000 \$	8 650 000 GNF	3 000 \$	25 950 000 GNF	1 tablette + fournitures / village
1.5	Mise en place de la base de données sécurisée des plaintes à l'UCP (développement + hébergement + maintenance 5 ans)	1 système	2 000 \$	17 300 000 GNF	2 000 \$	17 300 000 GNF	Accès contrôlé ESES + spécialiste social
1.6	Numéro de téléphone dédié aux plaintes (abonnement + crédit communication)	5 ans	300 \$	2 595 000 GNF	1 500 \$	12 975 000 GNF	Ligne Orange Guinée / MTN Guinée
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 1						9 750 \$	84 337 500 GNF

COMPOSANTE 2 : FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DU MGP

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
2.1	Formation initiale des membres des CLC (3 villages, ~5 membres/village = 15 personnes, 2 jours)	1 session initiale	3 000 \$	25 950 000 GNF	3 000 \$	25 950 000 GNF	Procédures MGP, registres, droits PAP
2.2	Formation initiale des membres du CLCM (6 membres, 2 jours, droit de la pêche)	1 session initiale	1 500 \$	12 975 000 GNF	1 500 \$	12 975 000 GNF	Litiges pêche/navigation, SO 2 BAD
2.3	Renforcement des capacités des chefferies traditionnelles (pratiques équitables et non discriminatoires)	1 session	1 500 \$	12 975 000 GNF	1 500 \$	12 975 000 GNF	Focus : femmes, jeunes, migrants pêcheurs
2.4	Formation de l'ESES/UCP et du spécialiste social sur la gestion du MGP et les outils numériques	1 session	2 000 \$	17 300 000 GNF	2 000 \$	17 300 000 GNF	Outil base de données, rapportage BAD

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
2.5	Recyclage annuel des membres des CLC et du CLCM (1 session/an × 4 ans)	4 sessions	1 500 \$	12 975 000 GNF	6 000 \$	51 900 000 GNF	Actualisation procédures, retours d'expérience
2.6	Guide pratique du MGP (impression, distribution en langues locales)	1 édition + 2 révisions	500 \$	4 325 000 GNF	1 500 \$	12 975 000 GNF	Pictogrammes, fiches synthèse, langues Soussou/Baga
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 2						14 500 \$	125 425 000 GNF

COMPOSANTE 3 : COMMUNICATION ET INFORMATION DES PAP ET DES COMMUNAUTÉS

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
3.1	Ateliers d'information sur le MGP dans chaque village PAP (3 villages × 2 sessions/an × 5 ans)	30 sessions	500 \$	4 325 000 GNF	15 000 \$	129 750 000 GNF	Langue locale, support illustré, liste présence
3.2	Messages radiodiffusés en Soussou et en Baga (radio locale Kamsar / Radio Boké)	50 passages	80 \$	692 000 GNF	4 000 \$	34 600 000 GNF	Diffusion heures de grande écoute, matin et soir
3.3	Fiches illustrées explicatives du MGP (impression, distribution en 3 langues)	500 exemplaires	4 \$	34 600 GNF	2 000 \$	17 300 000 GNF	Distribution aux PAP, chefferies, débarcadères
3.4	Causeries éducatives ciblées femmes — espaces de transformation du poisson (2/an × 5 ans)	10 causeries	400 \$	3 460 000 GNF	4 000 \$	34 600 000 GNF	ONG locale, groupements féminins, langue Baga
3.5	Séances d'information pour les pêcheurs et communautés côtières sur restriction d'accès + MGP	6 séances	500 \$	4 325 000 GNF	3 000 \$	25 950 000 GNF	Débarcadères, pirogues, langue Soussou
3.6	Campagnes de rappel et mise à jour du MGP (nouveaux venus, renouvellement mémoire collective)	2/an × 4 ans	300 \$	2 595 000 GNF	2 400 \$	20 760 000 GNF	Crieur public + affichage dynamique
3.7	Confection et pose de panneaux d'information supplémentaires sur les chantiers	5 panneaux	220 \$	1 903 000 GNF	1 100 \$	9 515 000 GNF	Signalétique bilingue Français/Soussou
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 3						30 500 \$	263 825 000 GNF

COMPOSANTE 4 : FONCTIONNEMENT DES COMITÉS (CLC, CLCM, COMMISSION PRÉFECTORALE ET ONG)

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
4.1	Indemnités mensuelles des présidents des CLC (3 villages)	3 présidents × 60 mois	100 \$	865 000 GNF	18 000 \$	155 700 000 GNF	100 \$/mois/président, responsabilité quotidienne MGP
4.2	Sessions régulières des CLC (réunions bimensuelles : per diem membres, transport, fournitures)	3 CLC × 120 séances	70 \$	605 500 GNF	25 200 \$	217 980 000 GNF	Env. 5 membres/CLC, 2 réunions/mois × 5 ans
4.3	Réunions trimestrielles du CLCM — litiges pêche/navigation (per diem, transport, salle)	20 réunions	400 \$	3 460 000 GNF	8 000 \$	69 200 000 GNF	6 membres CLCM, trimestres × 5 ans
4.4	Sessions de la Commission préfectorale Kamsar/Boké (saisine sur cas complexes persistants)	10 sessions	800 \$	6 920 000 GNF	8 000 \$	69 200 000 GNF	Per diem, transport préfecture, salle Boké
4.5	Contrat annuel ONG locale (accompagnement femmes, relais communautaire, rapports)	5 ans	4 000 \$	34 600 000 GNF	20 000 \$	173 000 000 GNF	ONG reconnue, mandat signé, rapports trimestriels
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 4						67 500 \$	583 875 000 GNF

COMPOSANTE 5 : TRAITEMENT ET RÉOLUTION DES PLAINTES

N°	Étape / Activité de traitement	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations (délai PAR)
5.1	ÉTAPE 1–2 : Réception et enregistrement — Déplacements des agents CLC pour collecte des plaintes verbales (villages + pêcheries)	5 ans	1 000 \$	8 650 000 GNF	5 000 \$	43 250 000 GNF	Délai max : 48 h — transport local
5.2	ÉTAPE 3 : Analyse des plaintes — Missions terrain CLC pour vérification des faits sur site (cas simples)	20 missions	200 \$	1 730 000 GNF	4 000 \$	34 600 000 GNF	Délai max : 3 jours — 2 membres/mission
5.3	ÉTAPE 4 : Dialogue et médiation — Sessions de conciliation avec plaignant + partie concernée (cas simples et complexes)	40 sessions	300 \$	2 595 000 GNF	12 000 \$	103 800 000 GNF	Délai max : 7 jours — CLC + chefferie + interprète
5.4	ÉTAPE 3–5 : Missions d'enquête approfondie pour cas complexes — experts, transport, per diem 2+ jours	15 missions	400 \$	3 460 000 GNF	6 000 \$	51 900 000 GNF	Délai max : 15 jours — rapport d'enquête requis
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 5						27 000 \$	233 550 000 GNF

COMPOSANTE 6 : SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTAGE DU MGP

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations (Fréquence PAR)
6.1	Revue interne trimestrielle du MGP par l'ESES/UCP (types de plaintes, tendances, leçons apprises)	20 revues trimestrielles	—	—	—	—	Trimestriel — intégrées au temps de travail UCP
6.2	Rapports trimestriels de suivi du MGP (impression, mise en forme, transmission PAP et BAD)	20 rapports	200 \$	1 730 000 GNF	4 000 \$	34 600 000 GNF	Trimestriel — indicateurs Tableau 171 du PAR
6.3	Évaluation externe annuelle de l'efficacité du MGP (consultant indépendant)	4 évaluations	2 500 \$	21 625 000 GNF	10 000 \$	86 500 000 GNF	Annuel — Vérification cibles indicateurs
6.4	Enquêtes de satisfaction semestrielles auprès des PAP plaignants (questionnaires + analyse)	10 enquêtes	300 \$	2 595 000 GNF	3 000 \$	25 950 000 GNF	Semestriel — % satisfaction ≥ 80% cible PAR
6.5	Archivage physique (classeurs sécurisés) et numérique (serveur UCP) des dossiers de plaintes	Provision 5 ans	600 \$	5 190 000 GNF	3 000 \$	25 950 000 GNF	Permanent — traçabilité et audit BAD
6.6	Restitution trimestrielle des résultats MGP aux communautés (réunions publiques villages)	20 réunions	100 \$	865 000 GNF	2 000 \$	17 300 000 GNF	Trimestriel — transparence envers PAP
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 6						22 000 \$	190 300 000 GNF

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU MGP ET COÛTS D'ATTEINTE DES CIBLES

Indicateur	Cible PAR	Fréquence	Activité de mesure associée	Coût mesure USD (\$)	Coût mesure GNF	Référence composante
Taux de plaintes résolues au niveau communautaire (CLC)	≥ 80 %	Trimestriel	Décompte registre + enquête satisfaction PAP	300 \$	2 595 000 GNF	Enquête semestrielle PAP — C6.4
Délai moyen de résolution des plaintes (toutes catégories)	< 15 jours	Trimestriel	Analyse base de données UCP — temps d'ouverture à clôture	—	—	Intégré rapport trimestriel — C6.2
% de plaintes déposées par des femmes ou des jeunes	≥ 40 %	Semestriel	Analyse registre + désagrégation par genre/âge	—	—	Intégré rapport trimestriel — C6.2
Nombre de cas nécessitant l'arbitrage de la commission préfectorale	< 5 % du total	Annuel	Suivi base de données + rapport ESES annuel	—	—	Intégré évaluation externe annuelle — C6.3

Indicateur	Cible PAR	Fréquence	Activité de mesure associée	Coût mesure USD (\$)	Coût mesure GNF	Référence composante
Délai d'accusé de réception après dépôt de la plainte	≤ 48 h	Continu	Vérification dates registre d'enregistrement	–	–	Vérification audit externe — C6.3
% de plaignants informés des suites données à leur plainte	100 %	Trimestriel	Retour d'information documenté pour chaque dossier clos	–	–	Registre CLC — C6.2

TABLEAU 10 – RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DU BUDGET MGP

Comp.	Intitulé de la composante	% Budget	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Coût moyen/an USD (\$)	Coût moyen/an GNF
C1	Mise en place et opérationnalisation des structures du MGP	5.7 %	9 750 \$	84 337 500 GNF	1 950 \$	16 867 500 GNF
C2	Formation et renforcement des capacités des acteurs	8.5 %	14 500 \$	125 425 000 GNF	2 900 \$	25 085 000 GNF
C3	Communication et information des PAP et des communautés	17.8 %	30 500 \$	263 825 000 GNF	6 100 \$	52 765 000 GNF
C4	Fonctionnement des comités (CLC, CLCM, Commission, ONG)	39.4 %	67 500 \$	583 875 000 GNF	13 500 \$	116 775 000 GNF
C5	Traitement et résolution des plaintes	15.8 %	27 000 \$	233 550 000 GNF	5 400 \$	46 710 000 GNF
C6	Suivi, évaluation et rapportage du MGP	12.8 %	22 000 \$	190 300 000 GNF	4 400 \$	38 060 000 GNF
SOUS-TOTAL COÛT DE BASE (Composantes 1 à 6)		100 %	171 250 \$	1 481 312 500 GNF	34 250 \$	296 262 500 GNF
IMPRÉVUS (10 % du coût de base)		10 %	17 125 \$	148 131 250 GNF	–	–
TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET MGP — PAR KAMSAR		110 %	188 375 \$	1 629 443 750 GNF	37 675 \$	325 888 750 GNF

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR PHASE D'EXÉCUTION DU MGP

Phase	Durée	% Total	Coût estimé USD (\$)	Coût estimé GNF	Coût moy./mois USD (\$)	Coût moy./mois GNF
Préparation et installation du MGP (avant démarrage réinstallation)	~3 mois	8 %	15 070 \$	130 355 500 GNF	5 023 \$	43 448 950 GNF
Phase de réinstallation physique et économique des PAP	3 ans (36 mois)	62 %	116 793 \$	1 010 259 450 GNF	3 244 \$	28 060 600 GNF
Suivi post-PAR et vérification des engagements	2 ans (24 mois)	30 %	56 513 \$	488 837 450 GNF	2 355 \$	20 370 750 GNF
TOTAL (5 ans)	5 ans (63 mois)	100 %	188 375 \$	1 629 443 750 GNF	2 990 \$	25 863 500 GNF

⚠ Note importante :Taux appliqué : 1 USD = 8 650 GNF (BNR Guinée, avril 2026). Toute révision dépassant 15 % du total requiert la non-objection préalable de la BAD conformément aux exigences du PAR.

12. SUIVI ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le suivi de la mise en œuvre du P3P est une responsabilité centrale de l'UGP, qui en rend compte régulièrement à la BAD et aux parties prenantes concernées. Ce suivi vise à s'assurer que les activités d'engagement se déroulent conformément au plan, à mesurer leur efficacité et à identifier les ajustements nécessaires. Il repose sur un ensemble d'indicateurs de performance clairement définis, mesurables et alignés sur les objectifs du P3P.

Tableau 20 : Indicateurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre du P3P

Indicateur	Valeur de référence	Cible annuelle	Fréquence de mesure	Responsable
Nombre de consultations publiques organisées	0	≥ 4 / an	Trimestrielle	UGP Social
Taux de participation des femmes aux consultations	À mesurer en base	$\geq 40\%$	Trimestrielle	UGP Genre
Nombre de plaintes reçues via le MGP	0	À suivre	Mensuelle	UGP MGP
Taux de plaintes résolues dans les délais prévus	0%	$\geq 80\%$	Trimestrielle	UGP MGP
Délai moyen de traitement des plaintes	—	≤ 14 jours ouvrables	Trimestrielle	UGP MGP
Taux de satisfaction des plaignants	—	$\geq 70\%$	Semestrielle	UGP Social
Nombre de focus groupes avec groupes vulnérables	0	≥ 6 / an	Semestrielle	UGP Genre
Nombre d'émissions radio sur le projet / MGP	0	≥ 24 / an	Trimestrielle	UGP Communication
Pourcentage de personnel formé au code de conduite VBG	0%	100%	Annuelle	UGP RH
Nombre de rapports P3P produits et soumis à la BAD	0	2 / an	Semestrielle	UGP Social

Source : Mission P3P, 2026

Dispositif de reporting

L'UGP produira les rapports périodiques de suivi suivants. Un rapport mensuel interne (5 pages maximum) consolidant les activités d'engagement de la période, les feedbacks reçus et les plaintes traitées, avec un tableau de bord des indicateurs clés. Ce rapport peut être intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social du projet. Un rapport semestriel (10 à 15 pages) analysant les tendances, l'efficacité des méthodes de communication utilisées, les enseignements tirés et les actions correctives prises. Ce rapport sera soumis à la BAD. Un rapport annuel (20 à 30 pages) dressant un bilan complet de la mise en œuvre du P3P sur l'année, avec une évaluation externe de l'efficacité du processus de

participation, des recommandations pour l'année suivante et une révision du P3P si nécessaire. Ce rapport sera rendu public et diffusé auprès de toutes les parties prenantes.

Le P3P sera également mis à jour formellement au moins une fois par an pendant la phase de construction et une fois par an pendant la phase d'exploitation, afin de refléter les évolutions du contexte, les nouvelles parties prenantes émergentes et les leçons apprises.

13. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU P3P

Le budget de mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes couvre l'ensemble des coûts associés aux activités d'engagement des parties prenantes, au fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes, aux activités de sensibilisation et de communication, au renforcement des capacités et au suivi-évaluation. Ce budget est présenté à titre indicatif et sera affiné lors de la phase de conception détaillée du projet et intégré dans le budget global du projet soumis à la BAD.

Tableau 21 : Budget global estimatif de la mise en œuvre du P3P

Maître d'Ouvrage Gouvernement guinéen / MMG & MEF	Bailleur de fonds Banque Africaine de Développement (BAD)	Durée d'exécution du P3P 6 ans (Phase travaux : 4 ans Phase exploitation : 2 ans)	Taux de change appliqué 1 USD = 8 650 GNF (BNR Guinée – Avril 2026)
---	---	---	--

COMPOSANTE 1 : COORDINATION, POINTS FOCaux ET RENFORCEMENT DE L'UGP

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
1.1	Points focaux communaux (5 communes) — indemnité mensuelle + frais de déplacement	5 PF × 48 mois	300 \$	2 595 000 GNF	72 000 \$	622 800 000 GNF	Indemnité : 300 \$/mois/PF
1.2	Formation initiale et recyclage annuel des points focaux (4 sessions × 2 jours)	4 sessions	2 500 \$	21 625 000 GNF	10 000 \$	86 500 000 GNF	Location salle, per diem, supports
1.3	Équipements informatiques et matériels de bureau pour les points focaux	1 dotation initiale	8 000 \$	69 200 000 GNF	8 000 \$	69 200 000 GNF	5 ordinateurs, 2 imprimantes, fournitures
1.4	Réunions mensuelles de coordination UGP – Points focaux (déplacements, per diem)	60 réunions × 5 ans	400 \$	3 460 000 GNF	24 000 \$	207 600 000 GNF	Transport + per diem 3 pers./réunion
1.5	Consultant national E&S appui opérationnel P3P (120 jours/homme)	120 jours	200 \$	1 730 000 GNF	24 000 \$	207 600 000 GNF	Expert niveau 2, tarif local
1.6	Traduction et interprétariat (Soussou, Pular, Baga, Mandingue)	6 ans / missions terrain	833 \$	7 205 450 GNF	5 000 \$	43 250 000 GNF	Interprètes locaux selon missions
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 1					143 000 \$	1 236 950 000 GNF	

COMPOSANTE 2 : CONSULTATIONS PUBLIQUES, ATELIERS ET PARTICIPATION DES PP

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
2.1	Ateliers de lancement et de présentation du P3P (1 national Conakry + 5 préfectoraux)	6 ateliers	4 500 \$	38 925 000 GNF	27 000 \$	233 550 000 GNF	Location salle, restauration, pauses café, per diem participants
2.2	Consultations publiques trimestrielles en phase travaux (5 communes × 4 ans × 4/an)	80 consultations	800 \$	6 920 000 GNF	64 000 \$	553 600 000 GNF	Mobilisation communautaire, crieur public, transport
2.3	Consultations semestrielles en phase exploitation (5 communes × 2 ans × 2/an)	20 consultations	600 \$	5 190 000 GNF	12 000 \$	103 800 000 GNF	Réunions de bilan exploitation

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
2.4	Focus groups thématiques (femmes, jeunes, pêcheurs, agriculteurs, groupes vulnérables)	40 focus groups	700 \$	6 055 000 GNF	28 000 \$	242 200 000 GNF	6 à 10 participants, animation bilingue
2.5	Entretiens individuels approfondis avec PAPs clés	50 missions terrain	350 \$	3 027 500 GNF	17 500 \$	151 375 000 GNF	Déplacements, per diem 2 agents/mission
2.6	Assemblées communautaires de validation instruments E&S (IES, PAR, P3P)	15 assemblées	1 200 \$	10 380 000 GNF	18 000 \$	155 700 000 GNF	15 villages, restitution officielle
2.7	Ateliers annuels de bilan P3P et ajustements (1/an × 6 ans)	6 ateliers	3 000 \$	25 950 000 GNF	18 000 \$	155 700 000 GNF	Revue avec toutes les PP
2.8	Visites de sites avec représentants communautaires et autorités locales	24 visites	700 \$	6 055 000 GNF	16 800 \$	145 320 000 GNF	Transport, per diem, documentation
2.9	Cérémonies d'inauguration / restitution des ouvrages aux communautés	2 cérémonies	10 100 \$	87 365 000 GNF	20 200 \$	174 730 000 GNF	Logistique événementielle officielle
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 2					221 500 \$	1 915 975 000 GNF	

COMPOSANTE 3 : MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
3.1	Formation initiale des membres des CGP (3 niveaux, ~90 membres, 3 jours)	1 session	12 000 \$	103 800 000 GNF	12 000 \$	103 800 000 GNF	Niveau 1 : village ; Niveau 2 : communal ; Niveau 3 : préfectoral
3.2	Recyclage annuel des membres des CGP (1 session/an × 5 ans)	5 sessions	5 000 \$	43 250 000 GNF	25 000 \$	216 250 000 GNF	Actualisation procédures, cas pratiques
3.3	Kits MGP (registres, fiches enregistrement/traitement/clôture, modèles PV)	21 kits	200 \$	1 730 000 GNF	4 200 \$	36 330 000 GNF	15 kits village + 5 communal + 1 préfectoral
3.4	Boîtes à plaintes sécurisées (installation + maintenance)	20 boîtes	150 \$	1 297 500 GNF	3 000 \$	25 950 000 GNF	15 villages + 5 communes
3.5	Numéro vert dédié aux plaintes (abonnement télécom + gestion)	6 ans	1 800 \$	15 570 000 GNF	10 800 \$	93 420 000 GNF	Opérateur Orange Guinée/MTN
3.6	Réunions trimestrielles des CGP communaux et préfectoraux (per diem, location salle)	48 réunions	800 \$	6 920 000 GNF	38 400 \$	332 160 000 GNF	2 niveaux × 4/an × 6 ans
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 3					101 600 \$	807 910 000 GNF	

COMPOSANTE 4 : COMMUNICATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
5.1	Émissions radiophoniques hebdomadaires sur radios communautaires de Boké / Kamsar	104 émissions × 3 radios	80 \$	692 000 GNF	24 960 \$	215 904 000 GNF	En langues locales (Pular, Soussou)
5.2	Spots radiophoniques de sensibilisation (production + diffusion radios nationales)	36 spots (6/an × 6 ans)	500 \$	4 325 000 GNF	18 000 \$	155 700 000 GNF	RTG, Espace FM, radios locales
5.3	Impression et distribution affiches, brochures et dépliants (y.c. langues nationales)	6 lots annuels	2 500 \$	21 625 000 GNF	15 000 \$	129 750 000 GNF	~500 exemplaires/lot, formats adaptés
5.4	Communiqués de presse, reportages et interviews (presse écrite, TV, en ligne)	Provision 6 ans	3 500 \$	30 275 000 GNF	21 000 \$	181 650 000 GNF	Relations presse et médias nationaux
5.5	Crieurs publics et mobilisation communautaire (15 villages, campagnes ponctuelles)	6 ans	1 090 \$	9 428 500 GNF	6 540 \$	56 571 000 GNF	Annonces publiques avant chaque consultation
5.6	Animation réseaux sociaux et contenu numérique (Facebook, WhatsApp Communautés)	6 ans	667 \$	5 769 550 GNF	4 000 \$	34 600 000 GNF	Gestion de communauté / page projet
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 5					89 500 \$	743 035 000 GNF	

COMPOSANTE 5 : SUIVI-ÉVALUATION, RAPPORTS ET AUDIT INDÉPENDANT

N°	Description de l'activité	Quantité / Durée	Prix Unitaire USD (\$)	Prix Unitaire GNF	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Observations
6.1	Rapports mensuels de suivi P3P/MGP intégrés dans les rapports UGP	72 rapports	—	—	—	—	Inclus dans le temps de travail UGP
6.2	Enquêtes de satisfaction des parties prenantes (questionnaires + analyse + rapport)	12 enquêtes	800 \$	6 920 000 GNF	9 600 \$	83 040 000 GNF	Semestriel × 6 ans, échantillon PP
6.3	Mise à jour annuelle du P3P (nouvelles PP, actualisation calendriers, leçons apprises)	5 mises à jour	1 200 \$	10 380 000 GNF	6 000 \$	51 900 000 GNF	Révision participative annuelle
6.4	Archivage physique et électronique des données P3P et MGP	Provision 6 ans	1 067 \$	9 229 550 GNF	6 400 \$	55 360 000 GNF	Classeurs, serveur, sauvegarde cloud
SOUS-TOTAL COMPOSANTE 6					22 000 \$	190 300 000 GNF	

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DU BUDGET P3P

Comp.	Intitulé de la composante	% du budget	Coût Total USD (\$)	Coût Total GNF	Coût/an USD (\$)	Coût/an GNF
C1	Coordination, points focaux et renforcement de l'UGP	25,11	143 000	1 236 950 000	23 833	206 158 333
C2	Consultations publiques, ateliers et participation des PP	38,90	221 500	1 915 975 000	36 917	319 329 167
C3	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)	16,40	93 400	807 910 000	15 567	134 651 667
C4	Communication et diffusion de l'information	15,72	89 500	774 175 000	14 917	129 029 167
C5	Suivi-évaluation, rapports et audit indépendant	3,86	22 000	190 300 000	3 667	31 716 667
SOUS-TOTAL COÛT DE BASE (Composantes 1 à 6)		100,00	569 400	4 925 310 000	94 900	820 885 000
IMPRÉVUS (10 % du coût de base)		10	56 940	492 531 000	—	—
TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET P3P		110,00	626 340	4 566 248 500	94 900	820 885 000

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR PHASE D'EXÉCUTION

Phase	Durée	% Total	Coût Estimé USD (\$)	Coût Estimé GNF	Coût Moyen/Mois USD (\$)	Coût Moyen/Mois GNF
Phase préparatoire (avant démarrage travaux)	~6 mois	12%	75 160,80	650 140 920,00	12 526,80	108 356 820,00
Phase de mise en œuvre / travaux	4 ans (48 mois)	70%	438 438	3 792 488 700	9 134	79 010 181
Phase d'exploitation — suivi P3P	2 ans (24 mois)	18%	112 741	975 211 380	4 698	40 633 808
TOTAL	6 ans (72 mois)	100%	626 340,00	5 417 841 000,00	26 358,48	228 000 808,75

Note : Taux appliqué : 1 USD = 8 650 GNF (BNR Guinée, avril 2026). Toute révision budgétaire excédant 15 % devra faire l'objet d'une non-objection préalable de la BAD (SO 10, SSI révisé 2023). *Les montants sont des estimations préliminaires et seront affinés lors de la conception détaillée*

CONCLUSION

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes constitue le cadre de référence stratégique et opérationnel pour la gestion de l'engagement des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet de construction du port en eau profonde dans la région nord-ouest de la Guinée. Il a été élaboré dans le strict respect des exigences de la Sauvegarde Opérationnelle SO 10 de la Banque Africaine de Développement, qui reconnaît l'importance fondamentale d'une collaboration ouverte, transparente et continue entre le promoteur du projet et toutes les parties prenantes concernées.

L'analyse conduite dans le cadre de ce P3P a permis d'identifier une diversité significative de parties prenantes - communautés riveraines Bagas, pêcheurs artisanaux, agriculteurs, autorités locales, institutions nationales, société civile, secteur privé et partenaires au développement - dont les intérêts, les préoccupations et les attentes vis-à-vis du projet sont à la fois légitimes et diversifiés. La cartographie de ces parties prenantes et l'analyse de leurs caractéristiques ont conduit à définir une stratégie d'engagement différenciée, combinant des méthodes diversifiées et adaptées - réunions publiques, focus groupes, entretiens individuels, médias locaux, brochures en langues locales - pour garantir une participation inclusive, équitable et significative.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) conçu pour ce projet est un dispositif robuste, accessible et confidentiel, articulé en trois niveaux de traitement et doté de dispositions spécifiques pour les plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS. Il constitue le principal outil de redevabilité du projet envers les communautés et la garantie que toute préoccupation légitime sera traitée avec sérieux et diligence.

La mise en œuvre efficace de ce P3P repose sur l'engagement sans faille de l'Unité de Gestion du Projet à y consacrer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, et à maintenir un dialogue ouvert et constructif avec toutes les parties prenantes à chaque étape du projet. Le P3P n'est pas un exercice formel à accomplir pour satisfaire aux exigences des bailleurs : c'est un outil de gestion et de gouvernance participative dont la valeur ajoutée se mesurera à la capacité du projet à éviter, minimiser et gérer ses impacts sociaux et environnementaux, et à maximiser ses bénéfices pour les communautés riveraines.

En définitive, la réussite du projet de construction du port en eau profonde dans la région nord-ouest de la Guinée dépendra autant de la qualité de ses infrastructures que de la qualité de ses relations avec les populations et les parties prenantes de son environnement. Le présent P3P est l'instrument par lequel le projet s'engage à construire et à maintenir ces relations dans un esprit de respect mutuel, de transparence et de responsabilité partagée.

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de fiche d'enregistrement d'une plainte ou d'une doléance

La fiche ci-dessous sert à enregistrer de manière standardisée toute plainte ou doléance reçue par le projet, quelle que soit la voie de réception. Elle doit être remplie par l'agent réceptionniste de la CLGP ou du CGP, en présence du plaignant ou sur la base des informations communiquées.

Intitulé du projet :	Port en eau profonde — Région Nord-Ouest Guinée
Entreprise / UGP :	
Mission de contrôle :	
District / Village :	
Numéro de plainte :	
Date de réception :	
Canal de réception :	☐ En personne ☐ Téléphone ☐ Courrier ☐ Boîte à doléances ☐ Anonyme
Nom et prénom du plaignant :	(ou ANONYME si plainte anonyme)
Sexe :	☐ Masculin ☐ Féminin ☐ Non précisé
Coordonnées du plaignant :	
Description détaillée de la plainte / doléance :	
Localisation de l'incident (si applicable) :	
Catégorie de la plainte :	☐ Foncier / Compensation ☐ Emploi / Recrutement ☐ Nuisances (bruit, poussières) ☐ VBG / EAS / HS ☐ Environnement ☐ Sécurité ☐ Autre : _____
Niveau d'urgence :	☐ Urgent (< 48h) ☐ Normal (délai standard) ☐ Non urgent
Signature du plaignant :	
Signature de l'agent réceptionniste :	

Source : Modèle standardisé MGP, 2026

Annexe 2 : Modèle de fiche de résolution d'une plainte

La fiche de résolution documente la décision prise par la CLGP ou le CGP sur une plainte, ainsi que la réaction du plaignant. Elle marque la clôture formelle du dossier ou l'escalade vers le niveau supérieur.

Numéro de plainte :	
Date d'enregistrement :	
Nom du plaignant :	
Résumé de la plainte :	
Date de la décision :	
Décision / Proposition de règlement à l'amiable :	
Pièces justificatives (PV, photos, rapports) :	
Réponse du plaignant :	☐ Satisfait(e) et accepte la décision ☐ Non satisfait(e) — demande d'escalade ☐ Non répondu
Date de clôture :	
Signature — Responsable UGP :	
Signature — Président CLGP :	
Signature — Plaignant(e) :	

Source : Modèle standardisé MGP, 2026

Annexe 3 : Modèle de registre des plaintes

Le registre des plaintes est tenu à jour par le point focal de chaque CLGP et consolidé mensuellement par l'UGP. Il constitue la trace documentaire centrale de toutes les plaintes reçues et de leur traitement.

N°	Nom	Date	Description	District	Statut	Date résolution	Satisfaction

Registre MGP, 2026

Annexe 4 : Indicateurs de bonnes pratiques du MGP

Les indicateurs de bonnes pratiques ci-dessous permettent d'évaluer la performance du MGP selon les critères de participation, d'accessibilité, de confidentialité, de prévisibilité, de transparence et d'équité.

Élément potentiel	Participation	Accessibilité	Confidentialité	Prévisibilité	Transparence	Équité
Imposer le moins de restrictions possible sur les types de plaintes admissibles	X	X				
Permettre d'autres recours en l'absence de résolution à l'amiable	X				X	X
Respecter la confidentialité de toutes les parties	X		X			X
Protéger contre les représailles	X				X	X
Accepter les plaintes anonymes	X	X			X	
Éviter les conflits de compétences	X				X	X
Adapter le mécanisme aux risques et impacts	X	X	X		X	X
Impliquer les PP dans la conception du MGP	X					
Rendre le MGP aussi accessible que possible (langues, canaux multiples)	X	X			X	X
Communiquer les procédures et les délais	X	X		X	X	
Accuser réception et mettre à jour régulièrement					X	X
Mettre en place des systèmes de suivi et d'enregistrement	X			X		X
Former les membres des CLGP et CGP	X	X	X	X	X	X
Analyser les données et tirer des leçons pour améliorer le MGP					X	

Source : BAD / Meilleures pratiques internationales MGP, adapté par Mission P3P, 2026

Annexe 5 : Modèle de Journal de consultation

Le Journal de consultation est tenu par l'équipe sociale de l'UGP et constitue le registre officiel de toutes les activités de consultation menées dans le cadre du P3P. Il est transmis à la BAD dans le cadre du rapportage périodique.

Date	Lieu / Localité	Objet de la consultation	Participants (H/F)	Points discutés	Engagements pris
------	-----------------	--------------------------	--------------------	-----------------	------------------

Source : Journal de consultation P3P, 2026

Annexe 6 : Indicateurs de gestion des plaintes VBG

CONFIDENTIEL — Usage restreint | Projet port en eau profonde — Région nord-ouest de la Guinée | P3P — Annexe 6

Indicateurs de gestion des plaintes liées à la Violence Basée sur le Genre (VBG)

Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) — Annexe 6 | UGP, Avril 2026

Confidentialité : Ce registre est strictement confidentiel. Les données sont rapportées de manière agrégée et anonymisée à la BAD sur une base mensuelle. Aucune information permettant d'identifier une victime ne doit figurer dans ce document. SVBG = Survivant(e) de Violence Basée sur le Genre.

Instructions : Ce registre est rempli par l'Expert(e) VBG de l'organisation fournissant les services, sur la base des fiches d'enregistrement individuelles (Annexe 5). Il est transmis à l'Expert E&S / UGP à la fin de chaque mois de rapport. Les colonnes de données numériques indiquent le nombre de cas cumulés sur la période de rapport.

Tableau 1 — Admission de plaintes, assistance aux victimes, évaluation et référencement

Zone d'intervention (District / Localité)	Période de rapport	Nb total de cas reçus liés au projet	Profil des SVBG					Nb de cas référés au MGP	Nb bénéficiaires de services	Nb de cas référés à services externes
			Âge SVBG		Sexe SVBG		dont mineurs (<18 ans)			
			Adulte (≥18 ans)	Mineur (<18 ans)	Féminin (F)	Masculin (M)				
M'botini (district)	Mensuel									
— Yongonsale	Mensuel									
— Broti / Kabor	Mensuel									
Binari (district)	Mensuel									
— Kanouké / Yoto / Sopila	Mensuel									
Kouffin (district — site du port)	Mensuel									
— Kaksa / Dèbèsèrè / Tèchèkra	Mensuel									
— Kalick / Kandouma / Botègueyah	Mensuel									
— Mougoula / Katchere	Mensuel									
Zone du chantier (passerelle / port)	Mensuel									
Kamsar (base-vie / camp de travailleurs)	Mensuel									
TOTAL MENSUEL										

Zone d'intervention (District / Localité)	Période de rapport	Nb total de cas reçus liés au projet	Profil des SVBG					Nb de cas référés au MGP	Nb bénéficiaires de services	Nb de cas référés à services externes
			Âge SVBG		Sexe SVBG		dont mineurs (<18 ans)			
			Adulte (≥18 ans)	Mineur (<18 ans)	Féminin (F)	Masculin (M)				
TOTAL CUMULÉ (depuis début du projet)										

Source : Expert(e) VBG / ONG fournisseur de services | Transmission mensuelle à l'UGP

Tableau 2 — Gestion des plaintes, vérification et décision										
Zone d'intervention (District / Localité)	Période de rapport	Nb de plaintes VBG reçues	Nb ayant bénéficié d'un soutien	Nb d'incidents VBG vérifiés	Mesures de responsabilité prises				Nb cas clôturés avec satisfaction	Nb cas en recours / non résolus
					Suspension	Licenciement	Saisine judiciaire	Autres mesures		
M'botini (district)	Mensuel									
Binari (district)	Mensuel									
Kouffin (district — site du port)	Mensuel									
Zone du chantier (passerelle / port)	Mensuel									
Kamsar (base-vie / camp de travailleurs)	Mensuel									
TOTAL MENSUEL										
TOTAL CUMULÉ										

Source : Expert(e) VBG / ONG fournisseur de services | Transmission mensuelle à l'UGP

Tableau 3 — Répartition des incidents VBG par type (données agrégées trimestrielles)											
Période de rapport	Viol	Tent. viol	Agression sexuelle	EAS/HS	Agression physique	Violence psycho.	Mariage forcé	Déni ressources	Traite/trafic	Autres	Total
Mois 1											
Mois 2											
Mois 3											
TOTAL TRIMESTRE											

Produit trimestriellement par l'UGP sur la base des données agrégées des tableaux 1 et 2

Tableau 4 — Indicateurs de performance du MGP VBG (suivi-évaluation trimestriel)

Indicateur de performance	Unité	Valeur de référence (base)	Cible	Valeur période en cours	Observations / écarts
Nombre total de plaintes VBG reçues	Nombre		À suivre		
Taux de plaintes VBG référencées vers les services dans les 24h	%		100%		
Taux de plaintes traitées dans les délais prévus (≤ 5 jours ouvrables)	%		$\geq 90\%$		
Taux de mesures de responsabilité prises sur les cas vérifiés	%		100%		
% de SVBG ayant bénéficié de soins médicaux d'urgence (PPE) dans les 72h	%		100%		
% de personnel du chantier formé sur le code de conduite VBG/EAS/HS	%		100%		
Nombre de cas de représailles signalés contre des plaignant(e)s	Nombre		0		
Nombre de sessions de sensibilisation VBG tenues dans les communautés	Nombre		$\geq 2/\text{trim.}$		
% de femmes parmi les membres des CLGP formés sur les VBG	%		$\geq 50\%$		
Délai moyen de transmission de la fiche VBG à la BAD après réception	Heures		$\leq 24\text{h}$		
Nombre de cas transmis à la BAD de manière agrégée et anonymisée	Nombre		= total reçus		

Transmis à la BAD dans le cadre du rapport trimestriel de suivi E&S

Expert(e) VBG — fournisseur de services Nom : _____ Date : _____

Expert E&S / UGP — accusé de réception Nom : _____ Date : _____

Transmission BAD effectuée le : Date : _____ Heure : _____ h

Référence : *Projet port en eau profonde — Région nord-ouest de la Guinée | P3P — Annexe 6 | Indicateurs VBG | UGP, Avril 2026*

Annexe 7 : Registre des plaintes VBG

CONFIDENTIEL — Usage restreint aux fournisseurs de services VBG autorisés

PROJET DE CONSTRUCTION DU PORT EN EAU PROFONDE — RÉGION NORD-OUEST DE LA GUINÉE

Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) — Annexe 5

Outil de rapportage sur les plaintes liées à la Violence Basée sur le Genre (VBG)

Note de confidentialité Ce formulaire est strictement confidentiel. Il est destiné exclusivement aux fournisseurs de services VBG agréés par l'UGP. Les informations collectées ne peuvent être partagées qu'avec l'Expert E&S de l'UGP, qui les transmet à la BAD sous forme agrégée et anonymisée dans un délai de 24 heures. Aucune donnée permettant d'identifier la survivante ne doit être divulguée sans son consentement écrit.

Instructions : L'expert(e) en VBG doit remplir ce formulaire uniquement après avoir reçu le/la survivant(e) ET obtenu son consentement éclairé. Ce formulaire est partagé immédiatement avec l'Expert E&S / UGP, qui le transmet à la BAD dans les 24 heures. Les données agrégées et anonymisées sont incluses dans la base de données mensuelle des plaintes VBG.

A. Identification de la plainte

Code unique de la plainte <i>Format : VBG-PORT-GN-[DISTRICT]-[ANNÉE]-[N°SEQ]</i>	Date de réception auprès du fournisseur de services VBG 	Heure de réception
District / Localité de provenance ☐ M'botini ☐ Binari ☐ Kouffin ☐ Kamsar ☐ Autre : _____	Canal de réception du signalement ☐ Visite directe ☐ Téléphone VBG dédié ☐ Référencement CLGP ☐ Autre : _____	Organisation fournissant les services Nom de l'expert(e) VBG

B. Informations sur la survivante / le plaignant

Âge et sexe de la victime / survivant(e) : ☐ Fille (< 18 ans) ☐ Femme (≥ 18 ans) ☐ Garçon (< 18 ans) ☐ Homme (≥ 18 ans) Âge précis (si connu) 	Consentement éclairé obtenu ? ☐ Oui ☐ Non — ne pas poursuivre Langue de communication utilisée ☐ Français ☐ Susu ☐ Pular ☐ Bagas ☐ Autre : _____
--	---

Inscrire l'âge en années

Catégorie de vulnérabilité additionnelle :

- ☐ Femme enceinte ou allaitante
- ☐ Personne handicapée
- ☐ Enfant non accompagné

Interprète présent ?

- ☐ Oui ☐ Non

Nom de l'interprète (si applicable)

La plaignante est-elle différente de la survivante ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lien avec la survivante**C. Informations sur l'incident****Date de l'incident (jour / mois / année)****Heure approximative (si connue)****Lieu précis de l'incident****Forme(s) de VBG rapportée(s) :**

- ☐ Viol
- ☐ Tentative de viol
- ☐ Agression sexuelle (hors viol)
- ☐ Harcèlement / exploitation sexuelle (EAS/HS)
- ☐ Agression physique
- ☐ Violence psychologique / émotionnelle
- ☐ Mariage forcé
- ☐ Dénier de ressources, services ou opportunités
- ☐ Trafic / traite d'êtres humains
- ☐ Aucun incident de VBG vérifié
- ☐ Autre : _____

Identité de l'auteur présumé :

- ☐ Personnel guinéen du chantier — *Entreprise BTP / sous-traitant local*
- ☐ Personnel étranger du chantier — *Cadres, techniciens expatriés*
- ☐ Personnel de l'UGP ou des consultants
- ☐ Agent de sécurité du projet
- ☐ Forces de l'ordre (FDS)
- ☐ Inconnu
- ☐ Individu sans lien avec le projet
- ☐ Autre : _____

Identité de l'auteur connue ? ☐ Oui ☐ Non

Lien hiérarchique auteur-victime dans le projet ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

D. Services fournis et référencement

Le / la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris un référencement) ?

- ☐ Oui ☐ Non

Le / la survivant(e) (si différent(e)) a-t-il/elle reçu des services ?

Types de services fournis ou référencés :

- ☐ Soins médicaux d'urgence / traitement
- ☐ Prophylaxie post-exposition (PPE)
- ☐ Soutien psychosocial

☐ Oui ☐ Non

Nom de l'organisation référencée

Date du référencement

Confirmation de prise en charge ? ☐ Oui ☐ Non ☐

En attente

☐ Assistance juridique / judiciaire

☐ Hébergement temporaire / mise en sécurité

☐ Référencement MGP du projet

☐ Aucun service fourni — raison :

E. Mesures de responsabilité et suivi

L'auteur présumé est-il un employé du projet ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Mesures de responsabilité prises ou envisagées :

☐ Suspension immédiate de l'employé présumé

☐ Licenciement pour faute grave

☐ Saisine des autorités judiciaires

☐ Enquête interne en cours

☐ Aucune mesure — raison :

Des représailles ont-elles été signalées contre la victime / le/la plaignant(e) ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, mesures de protection prises

Date du prochain suivi prévu : ____ / ____ / ____

Statut du dossier : ☐ Ouvert ☐ En cours ☐ Clôturé

Transmission UGP effectuée ? ☐ Oui — date : ____

☐ Non

F. Observations et notes complémentaires

Résumé narratif de l'incident (en termes généraux, sans identifier la victime) :

Recommandations et observations de l'expert(e) VBG :

G. Signatures et validation

Expert(e) VBG — fournisseur de services

Nom : _____ Date : _____

Expert E&S / UGP — accusé de réception

Nom : _____ Date : _____

Responsable de l'organisation — visa de validation

Nom : _____ Date : _____

Transmission BAD effectuée le :

Date : _____ Heure : ____ h ____

Annexe 8 : Analyse comparative des exigences du SSI de la BAD – SO10

Source : BAD — Système de Sauvegarde Intégré (SSI), SO 10 (2013) | Code de l'environnement de la République de Guinée | Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG

| Mission P3P, 2025-2026

Exigences du SSI de la BAD — Sauvegarde Opérationnelle 10 (SO 10)	Dispositions de la SO 10 — BAD	Législation nationale de la Guinée	Recommandations et mesures du projet
Participation des parties prenantes	Les emprunteurs assureront la participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant cet engagement le plus tôt possible dans le processus de développement du projet et dans un délai permettant des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la participation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et à l'échelle du projet ainsi qu'à ses risques et impacts potentiels. Concernant le Plan de participation, la SO 10 stipule qu'en consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) proportionné à la nature et à l'échelle du projet et à ses risques et impacts potentiels. Une version préliminaire du P3P sera diffusée dès que possible, et avant l'évaluation du projet ; l'Emprunteur sollicitera l'avis des parties prenantes sur le P3P, notamment sur l'identification des parties prenantes et les propositions d'engagement futur. Si le P3P a fait l'objet de modifications importantes, l'Emprunteur communiquera la version mise à jour.	La législation nationale ne contient pas de dispositions claires pour l'élaboration d'un plan de participation des parties prenantes. Cependant, elle exige des consultations publiques et précise que la participation peut concerner soit les décisions relatives à des activités particulières, soit le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, plans et projets ayant une incidence sur l'environnement. • <i>Code de l'environnement de la République de Guinée, Articles 22, 23 et 24</i> • <i>Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG portant procédure administrative d'évaluations environnementales</i>	Le projet appliquera intégralement la SO 10 de la BAD pour combler les dispositions absentes de la législation nationale. Le présent P3P constitue le principal instrument de mise en conformité.

Exigences du SSI de la BAD — Sauvegarde Opérationnelle 10 (SO 10)	Dispositions de la SO 10 — BAD	Législation nationale de la Guinée	Recommandations et mesures du projet
Diffusion de l'information	L'Emprunteur diffusera les informations relatives au projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts de l'opération, ainsi que les opportunités potentielles. Les informations seront publiées de manière continue, le cas échéant, tout au long du cycle de vie du projet. Le processus de participation des parties prenantes comprendra notamment : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la participation ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation des parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; (vi) le retour d'informations aux parties prenantes ; et (vii) l'allocation d'un budget suffisant pour la mise en œuvre de toutes les activités de participation tout au long du cycle de vie du projet. L'Emprunteur tiendra à jour et diffusera publiquement un registre documenté de la participation des parties prenantes, comprenant une description des parties prenantes consultées, un résumé des réactions reçues et une brève explication de la manière dont les réactions ont été prises en compte.	La législation nationale ne contient pas de dispositions claires pour la diffusion de l'information aux parties prenantes dans le cadre de projets d'infrastructure. Cependant, le Code de l'environnement dispose en son article 22 que : <i>«Toute personne qui le souhaite peut accéder aux informations environnementales, établies, détenues ou reçues par les autorités publiques, y compris celles sur les substances et activités dangereuses. Les autorités publiques sont tenues de mettre à la disposition du public les informations objectives sur l'état de l'environnement. Le rejet de toute demande d'information doit être motivé.»</i> • Code de l'environnement, Article 22 • Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG — mécanisme de publicité des rapports d'évaluation environnementale	Le projet appliquera la SO 10 pour compléter les dispositions absentes de la législation nationale, notamment en matière de registre de participation, de publication proactive des documents du projet et de retour d'information systématique aux parties prenantes.
Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	L'Emprunteur répondra en temps utile aux préoccupations et aux doléances des parties affectées par le projet en matière de performance environnementale et sociale. À cette fin, l'Emprunteur proposera et mettra en œuvre un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) pour recevoir et faciliter la résolution de ces préoccupations et griefs. Le MGP doit être : (i) accessible à toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables ; (ii) confidentiel, y compris pour les plaintes anonymes ;	La législation nationale ne contient pas de dispositions permettant d'établir un MGP spécifique au projet. Elle contient des dispositions générales permettant aux citoyens de déposer des plaintes et des griefs, mais ces dispositions ne permettent pas l'anonymat. Le Code de l'environnement, en son article 24, dispose que tout citoyen peut saisir les autorités compétentes en matière environnementale, sans toutefois prévoir de mécanisme formel de réception, d'enregistrement, de traitement et de clôture des plaintes dans un cadre	Le projet appliquera intégralement les exigences du SSI de la BAD et facilitera la soumission anonyme de griefs et de plaintes. Un Mécanisme de Gestion des Plaintes complet est élaboré en section 11 du présent P3P, incluant des dispositions

Exigences du SSI de la BAD — Sauvegarde Opérationnelle 10 (SO 10)	Dispositions de la SO 10 — BAD	Législation nationale de la Guinée	Recommandations et mesures du projet
	(iii) proportionné à la nature et à la complexité des plaintes reçues ; (iv) doté de délais de traitement clairement définis ; et (v) articulé avec les voies de recours judiciaires existantes, qu'il ne saurait remplacer.	spécifique aux projets, ni la possibilité de plaintes anonymes. • <i>Code de l'environnement, Article 24</i> • <i>Absence de texte réglementaire spécifique relatif aux MGP de projet en Guinée</i>	spécifiques pour les plaintes VBG/EAS/HS.
Groupes vulnérables et inclusion sociale	La SO 10 exige que l'Emprunteur identifie les individus ou groupes qui pourraient être défavorisés ou vulnérables en raison de leur situation particulière, et qu'il leur réserve un engagement adapté afin d'assurer que leur représentation et leur participation dans les consultations est équitable. Des mesures spécifiques seront prises pour assurer leur accès aux opportunités de bénéfices du projet et pour atténuer les impacts négatifs qui les touchent de manière disproportionnée. Les consultations avec les groupes vulnérables doivent se tenir dans des formats adaptés à leurs contraintes (langue, mobilité, analphabétisme, normes sociales).	La Constitution de la République de Guinée garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi et interdit les discriminations. Des textes sectoriels traitent de la protection des femmes et des enfants, mais aucun texte réglementaire spécifique ne prévoit la prise en compte formelle des groupes vulnérables dans les processus de consultation et de participation dans le cadre de projets de développement. • <i>Constitution de la République de Guinée, Articles 8 et 10</i> • <i>Loi relative à la protection et la promotion des droits des personnes handicapées</i> • <i>Code de protection de l'Enfant (Loi L/2008/011/AN)</i>	Le projet mettra en place une stratégie spécifique de participation des groupes vulnérables (section 5 du P3P), incluant des focus groupes séparés, des outils adaptés, des points de contact dédiés VBG et un suivi individualisé des PAP les plus vulnérables.
Violence Basée sur le Genre (VBG) et Exploitation, Abus et Harcèlement Sexuels (EAS/HS)	La SO 10 de la BAD, en articulation avec la politique genre de la Banque, exige que les risques de VBG et d'EAS/HS soient identifiés, évalués et atténués tout au long du cycle de vie du projet. Des mesures spécifiques doivent être prises pour prévenir, détecter et répondre aux incidents impliquant le personnel du projet ou affectant les communautés riveraines, notamment lors de l'afflux de travailleurs. Un MGP confidentiel spécifique aux plaintes VBG/EAS/HS est requis. Tout incident de VBG/EAS/HS doit être rapporté à la BAD dans un délai	La République de Guinée a ratifié plusieurs conventions internationales en matière de lutte contre les VBG, notamment la CEDAW. La loi L/2016/059/AN relative à la prévention, la répression et la protection des victimes de violences basées sur le genre constitue le principal cadre législatif national. Cependant, les dispositions spécifiques aux risques de VBG/EAS/HS dans le contexte de projets industriels ou d'infrastructure restent insuffisantes, notamment en ce qui concerne les obligations des employeurs et des promoteurs de projets.	Le projet mettra en œuvre un plan de prévention et de réponse aux risques VBG/EAS/HS : code de conduite obligatoire pour tout le personnel, MGP VBG confidentiel, formation des équipes, référencement vers les services spécialisés et

Exigences du SSI de la BAD — Sauvegarde Opérationnelle 10 (SO 10)	Dispositions de la SO 10 — BAD	Législation nationale de la Guinée	Recommandations et mesures du projet
	de 24 heures, de manière agrégée et anonymisée, dans le respect de la confidentialité des victimes.	• <i>Loi L/2016/059/AN relative à la prévention et répression des VBG</i> • <i>Code pénal guinéen (harcèlement sexuel et abus sexuels)</i> • <i>CEDAW (ratifiée par la Guinée en 1982)</i>	rapportage à la BAD sous 24 heures en cas d'incident.
Suivi, établissement de rapports et évaluation	L'Emprunteur assurera le suivi de la mise en œuvre du P3P et du MGP, et rendra compte régulièrement à la Banque et aux parties prenantes de l'efficacité des activités de participation. Des indicateurs de performance mesurables seront définis pour évaluer la portée, la qualité et les résultats des consultations, ainsi que l'efficacité du MGP. Le P3P sera mis à jour au moins une fois par an ou lors de changements significatifs dans le contexte du projet.	Les textes guinéens sur les études d'impact prévoient un suivi environnemental et social, mais n'imposent pas un cadre structuré de suivi-évaluation de la participation des parties prenantes ni un système de rapportage formalisé sur l'efficacité des consultations et du MGP dans le cadre de projets de développement. • <i>Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG — suivi environnemental des projets</i> • <i>Code de l'environnement, Articles 26 à 30 (obligations relatives au PGES)</i>	Le projet produira des rapports mensuels, semestriels et annuels de mise en œuvre du P3P, incluant des tableaux de bord d'indicateurs clés (section 12 du P3P). Le P3P sera révisé annuellement et soumis à la non-objection de la BAD.